

DEUXIÈME TRIMESTRE 2024

Rapport aux actionnaires

Pour la période close le 30 avril 2024

La Banque Laurentienne du Canada a déclaré une perte nette de 117,5 millions \$ et une perte diluée par action de 2,71 \$ pour le deuxième trimestre 2024, comparativement à un résultat net de 49,3 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,11 \$ pour le deuxième trimestre 2023. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires négatif de 18,6 % pour le deuxième trimestre 2024, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires positif de 7,7 % pour le deuxième trimestre 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ (155,6 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,56 \$ par action, liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté ⁽¹⁾ s'est établi à 40,5 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾, à 0,90 \$, pour le deuxième trimestre 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 51,7 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 1,16 \$ pour le deuxième trimestre 2023. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽²⁾ a été de 6,1 % pour le deuxième trimestre 2024, par rapport à 8,1 % il y a un an.

Pour les six mois clos le 30 avril 2024, la perte nette s'est établie à 80,3 millions \$ et la perte diluée par action, à 1,97 \$, par rapport à un résultat net de 101,2 millions \$ et un résultat dilué par action de 2,20 \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires négatif de 6,7 % pour les six mois clos le 30 avril 2024, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires positif de 7,6 % pour les six mois clos le 30 avril 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les six mois clos le 30 avril 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 202,8 millions \$ (160,1 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,66 \$ par action, liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le résultat net ajusté ⁽¹⁾ s'est établi à 84,7 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾, à 1,80 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 106,0 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 2,31 \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽²⁾ a été de 6,1 % pour les six mois clos le 30 avril 2024, par rapport à 8,0 % il y a un an.

« La Banque a maintenu un niveau de liquidités solide et prudent et reste bien capitalisée malgré les difficultés macroéconomiques persistantes », a déclaré Éric Provost, président et chef de la direction. « Au cours de ce trimestre, nous avons simplifié davantage nos activités, démontrant notre conviction et notre capacité à mettre en œuvre notre plan stratégique et se concentrer sur nos forces. Nous dévoilerons également notre plan stratégique renouvelé le 31 mai 2024, qui renforcera notre position et favorisera la croissance de notre organisation. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les		
	30 avril 2024	30 avril 2023	Variation	30 avril 2024	30 avril 2023	Variation
Comme présenté						
Résultat net	(117,5) \$	49,3 \$	(338) %	(80,3) \$	101,2 \$	(179) %
Résultat dilué par action	(2,71) \$	1,11 \$	(344) %	(1,97) \$	2,20 \$	(190) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ^{(2), (3)}	(18,6) %	7,7 %		(6,7) %	7,6 %	
Ratio d'efficacité ⁽⁴⁾	152,9 %	71,0 %		114,3 %	70,8 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽⁵⁾	10,4 %	9,3 %		10,4 %	9,3 %	
Base ajustée						
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	40,5 \$	51,7 \$	(22) %	84,7 \$	106,0 \$	(20) %
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	0,90 \$	1,16 \$	(22) %	1,80 \$	2,31 \$	(22) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ^{(2), (3)}	6,1 %	8,1 %		6,1 %	8,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽²⁾	73,8 %	69,7 %		73,4 %	69,5 %	

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

[3] Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

[4] Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

[5] Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 14 pour plus de précisions.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion	2	Gestion des risques	16
Mode de présentation	2	Données financières supplémentaires – Résultats trimestriels	23
À propos de la Banque Laurentienne du Canada	2	Régie d'entreprise et modifications au contrôle interne à l'égard de l'information financière	23
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	3	Méthodes et estimations comptables critiques	23
Faits saillants	4	Modifications de méthodes comptables courantes et à venir	25
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures	5	Glossaire	26
Faits saillants opérationnels	7	États financiers consolidés résumés intermédiaires	29
Perspectives	8	Renseignements aux actionnaires	52
Analyse des résultats consolidés	9		
Analyse de la situation financière	12		
Gestion des fonds propres	14		

RAPPORT DE GESTION

AU 30 AVRIL 2024 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) au 30 avril 2024, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour le trimestre et les six mois clos à cette date, comparativement aux périodes correspondantes présentées. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires. Le présent rapport de gestion est daté du 30 mai 2024.

Des renseignements additionnels sur la Banque, y compris la notice annuelle 2023, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur le système national des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 avril 2024 et pour la période close à cette date et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Changement relatif à la présentation de l'information financière

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés 2023 de la Banque. Voir la rubrique « Modifications de méthodes comptables courantes et à venir » du présent rapport de gestion et la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne souhaite favoriser la prospérité de tous les clients grâce à une approche spécialisée pour les services aux entreprises et à des services bancaires à faible coût conçus pour faire fructifier l'épargne des Canadiens de la classe moyenne.

Comptant environ 2 800 employés, la Banque offre une vaste gamme de services financiers et de solutions axées sur le conseil à ses clients partout au Canada et aux États-Unis. La Banque Laurentienne gère un actif au bilan de 48,4 milliards \$ de même que des actifs administrés de 26,6 milliards \$.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2023 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2023 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; les risques juridiques et réglementaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales; les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2023 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale (y compris le risque de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt); le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2023, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En milliers de dollars, sauf indication contraire	Pour les trimestres clos les					Pour les six mois clos les		
	30 avril 2024	31 janvier 2024	Variation	30 avril 2023	Variation	30 avril 2024	30 avril 2023	Variation
Résultats d'exploitation								
Revenu total	252 594 \$	258 341 \$	(2) %	257 167 \$	(2) %	510 935 \$	517 235 \$	(1) %
Résultat net	(117 547) \$	37 283 \$	(415) %	49 291 \$	(338) %	(80 264) \$	101 201 \$	(179) %
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	40 512 \$	44 153 \$	(8) %	51 684 \$	(22) %	84 665 \$	105 980 \$	(20) %
Performance opérationnelle								
Résultat dilué par action ⁽²⁾	(2,71) \$	0,75 \$	(461) %	1,11 \$	(344) %	(1,97) \$	2,20 \$	(190) %
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾⁽³⁾	0,90 \$	0,91 \$	(1) %	1,16 \$	(22) %	1,80 \$	2,31 \$	(22) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽³⁾⁽⁴⁾	(18,6) %	5,0 %		7,7 %		(6,7) %	7,6 %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽³⁾⁽⁴⁾	6,1 %	6,0 %		8,1 %		6,1 %	8,0 %	
Marge nette d'intérêt ⁽⁵⁾	1,80 %	1,80 %		1,80 %		1,80 %	1,79 %	
Ratio d'efficacité ⁽⁵⁾	152,9 %	76,6 %		71,0 %		114,3 %	70,8 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽³⁾	73,8 %	73,0 %		69,7 %		73,4 %	69,5 %	
Levier d'exploitation ⁽⁵⁾	(97,5) %	4,1 %		(0,5) %		(60,8) %	(4,6) %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽³⁾	(1,1) %	(1,4) %		(0,4) %		(5,4) %	(5,2) %	
Situation financière (en millions \$)								
Prêts et acceptations	36 274 \$	36 700 \$	(1) %	37 901 \$	(4) %	36 274 \$	37 901 \$	(4) %
Total de l'actif ⁽⁴⁾	48 386 \$	48 076 \$	1 %	50 698 \$	(5) %	48 386 \$	50 698 \$	(5) %
Dépôts	24 605 \$	25 068 \$	(2) %	26 518 \$	(7) %	24 605 \$	26 518 \$	(7) %
Actif productif moyen ⁽⁵⁾	40 675 \$	40 897 \$	(1) %	41 866 \$	(3) %	40 787 \$	41 861 \$	(3) %
Prêts et acceptations moyens ⁽⁵⁾	36 327 \$	36 626 \$	(1) %	37 763 \$	(4) %	36 478 \$	37 675 \$	(3) %
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III								
Ratio CET1 ⁽⁶⁾	10,4 %	10,2 %		9,3 %		10,4 %	9,3 %	
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en millions \$) ⁽⁴⁾	21 621 \$	21 859 \$		23 785 \$		21 621 \$	23 785 \$	
Qualité du crédit								
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations ⁽⁵⁾	0,84 %	0,67 %		0,49 %		0,84 %	0,49 %	
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations ⁽⁵⁾	0,64 %	0,52 %		0,34 %		0,64 %	0,34 %	
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens ⁽⁵⁾	0,20 %	0,18 %		0,18 %		0,19 %	0,17 %	
Renseignements sur les actions ordinaires								
Cours de l'action - Clôture ⁽⁷⁾	25,73 \$	26,53 \$	(3) %	32,21 \$	(20) %	25,73 \$	32,21 \$	(20) %
Ratio cours/résultat (quatre derniers trimestres) ⁽⁵⁾	(95,3) x	7,5 x		6,9 x		(95,3) x	6,9 x	
Ratio cours/résultat ajusté (quatre derniers trimestres) ⁽³⁾	6,4 x	6,2 x		6,6 x		6,4 x	6,6 x	
Valeur comptable par action ⁽³⁾⁽⁴⁾	56,82 \$	59,80 \$	(5) %	59,06 \$	(4) %	56,82 \$	59,06 \$	(4) %
Dividendes déclarés par action	0,47 \$	0,47 \$	— %	0,46 \$	2 %	0,94 \$	0,92 \$	2 %
Rendement de l'action ⁽⁵⁾	7,3 %	7,1 %		5,7 %		7,3 %	5,7 %	
Ratio du dividende versé ⁽⁵⁾	n. s.	62,8 %		41,6 %		n. s.	41,9 %	
Ratio du dividende versé ajusté ⁽³⁾	52,4 %	51,9 %		39,6 %		52,1 %	39,9 %	

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(2) La somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

(3) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(4) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(5) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

(6) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 14 pour plus de précisions.

(7) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance sous-jacente des activités poursuivies de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement comprennent l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance sous-jacente des activités. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux 2 et 3 présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 2

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Frais autres que d'intérêt	386 341 \$	197 834 \$	182 472 \$	584 175 \$	366 147 \$
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ⁽¹⁾	155 933	—	—	155 933	—
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽²⁾	40 832	6 076	—	46 908	—
Amortissement ⁽³⁾ des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	3 229	3 217	3 221	6 446	6 431
	199 994	9 293	3 221	209 287	6 431
Frais autres que d'intérêt ajustés	186 347 \$	188 541 \$	179 251 \$	374 888 \$	359 716 \$
Résultat avant impôts sur le résultat	(151 678) \$	43 609 \$	58 526 \$	(108 069) \$	119 487 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	199 994	9 293	3 221	209 287	6 431
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	48 316 \$	52 902 \$	61 747 \$	101 218 \$	125 918 \$
Résultat net comme présenté	(117 547) \$	37 283 \$	49 291 \$	(80 264) \$	101 201 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ⁽¹⁾	125 629	—	—	125 629	—
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽²⁾	30 020	4 468	—	34 488	—
Amortissement ⁽³⁾ des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	2 410	2 402	2 393	4 812	4 779
	158 059	6 870	2 393	164 929	4 779
Résultat net ajusté	40 512 \$	44 153 \$	51 684 \$	84 665 \$	105 980 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(118 835) \$	32 682 \$	48 003 \$	(86 153) \$	95 312 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	158 059	6 870	2 393	164 929	4 779
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	39 224 \$	39 552 \$	50 396 \$	78 776 \$	100 091 \$

(1) Les charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se rapportent à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises dans le cadre du test de dépréciation du goodwill effectué au 30 avril 2024, tel qu'il est décrit à la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 7 du présent rapport de gestion. Les charges de dépréciation sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(2) Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation sont attribuables à la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi qu'à la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et la réduction des effectifs, tel qu'il est décrit à la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 7 du présent rapport de gestion. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation et les indemnités de départ et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(3) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

TABLEAU 3
RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Capitaux propres ⁽¹⁾	2 744 758 \$	2 886 490 \$	2 845 278 \$	2 744 758 \$	2 845 278 \$
Moins :					
Actions privilégiées	(122 071)	(122 071)	(122 071)	(122 071)	(122 071)
Billets avec remboursement de capital à recours limité	(123 487)	(123 487)	(123 516)	(123 487)	(123 516)
Réserve de couverture de flux de trésorerie ⁽²⁾	(9 140)	(25 535)	(32 591)	(9 140)	(32 591)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	2 490 060 \$	2 615 397 \$	2 567 100 \$	2 490 060 \$	2 567 100 \$
Incidence des soldes moyens à la fin du mois ⁽³⁾	104 149	(7 616)	(24 981)	111 010	(36 279)
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires	2 594 209 \$	2 607 781 \$	2 542 119 \$	2 601 070 \$	2 530 821 \$

(1) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(2) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(3) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque auxquels les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les ratios constituent des ratios non conformes aux PCGR lorsqu'ils sont composés de mesures ajustées (voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus). La Banque croit que les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances. Les ratios suivants sont des ratios non conformes aux PCGR.

Le **résultat dilué par action ajusté** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat dilué par action ajusté au résultat dilué par action, qui est présenté dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 4
INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Résultat dilué par action	(2,71) \$	0,75 \$	1,11 \$	(1,97) \$	2,20 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat, par action ⁽¹⁾	3,61	0,16	0,06	3,77	0,11
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	0,90 \$	0,91 \$	1,16 \$	1,80 \$	2,31 \$

(1) Voir le tableau 2 à la page 5 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

(2) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement et la somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque, compte non tenu des éléments d'ajustement définis ci-dessus.

Le **ratio d'efficacité ajusté** est défini comme les frais autres que d'intérêt ajustés en pourcentage du revenu total. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la productivité de la Banque et la mesure dans laquelle elle contrôle les coûts.

Le **levier d'exploitation ajusté** correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt ajustés. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer l'efficacité de la Banque.

Le **ratio cours/résultat ajusté** s'entend du quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat dilué par action ajusté.

Le **ratio du dividende versé ajusté** est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté.

La **valeur comptable de l'action ordinaire** est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

La direction utilise également des mesures financières supplémentaires pour analyser les résultats de la Banque et apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Voir la rubrique « Glossaire » à la page 26 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition des mesures financières supplémentaires présentées dans ce document.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

PLAN STRATÉGIQUE RENOUVELÉ

En avril 2024, la Banque a annoncé qu'elle dévoilerait son plan stratégique renouvelé le 31 mai 2024. Au deuxième trimestre 2024, la Banque a comptabilisé des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ (155,6 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,56 \$ par action après dilution. L'incidence de ces charges de dépréciation et de restructuration sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque s'est traduite par une diminution de 8 points de base.

Dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Au 30 avril 2024, des indicateurs de dépréciation possible ont été identifiés relativement aux actifs de la Banque, ce qui a mené la direction à soumettre le goodwill à un test de dépréciation au 30 avril 2024 pour le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Par suite du test, au deuxième trimestre 2024, la Banque a comptabilisé une charge de dépréciation de 155,9 millions \$ de la valeur du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se rapportant à la dépréciation des éléments suivants : 1) goodwill, pour un montant de 83,9 millions \$, 2) logiciels et immobilisations incorporelles, pour un montant de 66,2 millions \$, et 3) immobilisations corporelles, pour un montant de 5,8 millions \$.

Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » à la page 23 du présent rapport de gestion et les notes 7 et 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

Suspension du projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Dans le contexte actuel de la revue en profondeur de son plan stratégique et de ses priorités, la Banque a pris la décision de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée et de se concentrer sur les priorités de son plan stratégique renouvelé afin de générer des revenus supplémentaires ou des gains d'efficacité. Par conséquent, la Banque a comptabilisé une charge de dépréciation de 23,3 millions \$ au deuxième trimestre 2024 liée aux immobilisations incorporelles à l'égard de l'approche fondée sur les notations internes avancée qui étaient encore en cours de développement.

Réduction des bureaux corporatifs loués

En 2021, la Banque a adopté un modèle de travail hybride. Dans le but de maximiser la valeur pour les actionnaires, d'accroître l'efficacité et de simplifier son organisation, la Banque a décidé de réduire des deux tiers l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto. En raison de cette réduction planifiée, la Banque a comptabilisé des charges de 13,2 millions \$ au deuxième trimestre 2024 principalement liées à la dépréciation de ses locaux. Cela n'aura aucune incidence sur le siège social de la Banque à Montréal, ses bureaux corporatifs à Burlington et son réseau de succursales.

Changements organisationnels

Conformément aux priorités de la Banque de devenir une organisation plus simple et davantage axée sur les clients, cette dernière a poursuivi la simplification de sa structure organisationnelle. De ce fait, la Banque a comptabilisé des indemnités de départ de 2,9 millions \$ au deuxième trimestre 2024 et prévoit comptabiliser des charges supplémentaires d'environ 7 millions \$ au troisième trimestre 2024.

AUTRES FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

Vente d'actifs administrés de la division Services aux particuliers du courtage de plein exercice de Valeurs mobilières Banque Laurentienne

Le 4 avril 2024, la Banque a annoncé avoir conclu une entente en vue de vendre des actifs administrés de la division Services aux particuliers du courtage de plein exercice de Valeurs mobilières Banque Laurentienne à iA Gestion privée de patrimoine inc., une filiale en propriété exclusive d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« iA Groupe financier »). iA Groupe financier est un groupement de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine parmi les plus importants au Canada, dont le siège social est situé au Québec, et qui mène des activités aux États-Unis.

La transaction comprend le transfert d'environ 2 milliards \$ d'actifs administrés de Valeurs mobilières Banque Laurentienne à iA Gestion privée de patrimoine inc. La transaction devrait se clore cet été, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires applicables. Le produit net de la transaction ne devrait pas être significatif pour la Banque.

La transaction s'inscrit dans l'orientation stratégique de la Banque qui consiste à simplifier son organisation et à se concentrer sur les secteurs d'activités dans lesquels elle peut se démarquer et être davantage compétitive.

Principaux changements apportés à l'équipe de direction

Le 2 avril 2024, la Banque a annoncé que Kelsey Gunderson, vice-président exécutif et chef, Marché des capitaux, quitterait la Banque le 12 avril 2024 afin de se consacrer à des projets personnels avant d'entreprendre la prochaine étape de sa carrière. Brian Doyle, auparavant chef de la direction financière, Marchés des Capitaux, assume maintenant le rôle de chef par intérim, Marchés des capitaux et de président et chef de la direction par intérim de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Le 23 mai 2024, la Banque a annoncé le départ à la retraite de William Mason, vice-président exécutif, chef de la gestion des risques, plus tard cette année. Christian De Broux lui succédera au poste de chef de la gestion des risques à compter du 17 juin 2024. De retour à la Banque Laurentienne, M. De Broux possède une vaste expérience et une compréhension approfondie des activités de la Banque, ayant déjà participé à d'importantes initiatives stratégiques. M. Mason agira à titre de conseiller spécial pour soutenir M. De Broux pendant la transition.

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La croissance de l'économie mondiale reste légèrement positive en raison de l'appui du gouvernement et du taux de participation plus élevé à la population active. Certaines banques centrales de partout dans le monde ont commencé à réduire leur taux directeur à mesure que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) ralentit. La conjoncture macroéconomique mondiale est cependant mise à l'épreuve par les tensions géopolitiques.

Aux États-Unis, les consommateurs et les entreprises font preuve d'une plus grande résilience par rapport à d'autres marchés développés. Les consommateurs américains ont continué d'utiliser leur épargne excédentaire et de tirer parti de leur valeur nette améliorée, alors que les investissements des entreprises sont stimulés par des incitatifs gouvernementaux. Le rééquilibrage des conditions du marché du travail a été plus solide ce printemps, se traduisant par une baisse de l'embauche et le ralentissement de la croissance des salaires. La croissance du PIB réel s'atténue également.

Au Canada, l'accélération soutenue de la croissance démographique et les dépenses gouvernementales plus élevées que prévu constituent des piliers empêchant une contraction économique absolue et compensant la faible productivité. Les conditions du marché du travail au Canada ralentissent plus rapidement qu'aux États-Unis, particulièrement en ce qui concerne l'emploi dans le secteur privé. En conséquence, le taux de chômage au Canada continue de progresser légèrement, atteignant 6,1 % en avril, soit son plus haut niveau depuis deux ans.

Les activités de construction domiciliaire, en particulier en vue de la location, affichent toujours un niveau nettement inférieur au taux de formation des ménages. La croissance démographique s'est encore accélérée au début de 2024, mais devrait s'assouplir étant donné que le gouvernement fédéral prévoit réduire le nombre de résidents temporaires au cours des trois prochaines années. De plus, les activités de revente immobilière se situent en deçà des niveaux prépandémiques puisque les acheteurs éventuels attendent de voir si les mesures d'assouplissement de la Banque du Canada se reflètent sur les taux hypothécaires avant d'envisager l'achat d'une propriété.

Les pressions inflationnistes sous-jacentes progressent dans la bonne direction. La Banque du Canada cherche des signes d'un ralentissement soutenu de l'inflation telle que mesurée par l'IPC avant de s'engager sur une trajectoire prudente d'assouplissement. Le rendement des obligations de référence du gouvernement du Canada à long terme a augmenté considérablement par rapport au début de l'exercice, puisque les marchés s'attendent à ce que le début des assouplissements par la Réserve fédérale américaine soit reporté. De plus, le raffermissement du dollar américain reflète l'intensification des tensions géopolitiques mondiales et les attentes des marchés selon lesquelles la Banque du Canada entamera ses mesures d'assouplissement avant la Réserve fédérale américaine. Le dollar canadien frôle son niveau le plus bas en six mois ces derniers temps, s'établissant à 0,74 \$ US au début mai.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

TABLEAU 5
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Revenu net d'intérêt	179 611 \$	185 254 \$	184 185 \$	364 865 \$	371 301 \$
Autres revenus	72 983	73 087	72 982	146 070	145 934
Revenu total	252 594	258 341	257 167	510 935	517 235
Provisions pour pertes sur créances	17 931	16 898	16 169	34 829	31 601
Frais autres que d'intérêt	386 341	197 834	182 472	584 175	366 147
Résultat avant impôts sur le résultat	(151 678)	43 609	58 526	(108 069)	119 487
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(34 131)	6 326	9 235	(27 805)	18 286
Résultat net	(117 547)	37 283	49 291	(80 264)	101 201
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	1 288	4 601	1 288	5 889	5 889
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(118 835) \$	32 682 \$	48 003 \$	(86 153) \$	95 312 \$
Mesures financières non conformes aux PCGR					
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	186 347 \$	188 541 \$	179 251 \$	374 888 \$	359 716 \$
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté ⁽¹⁾	48 316 \$	52 902 \$	61 747 \$	101 218 \$	125 918 \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	40 512 \$	44 153 \$	51 684 \$	84 665 \$	105 980 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	39 224 \$	39 552 \$	50 396 \$	78 776 \$	100 091 \$

[1] Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 5 pour plus de précisions.

DEUXIÈME TRIMESTRE 2024 COMPARATIVEMENT AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2023

Pour le deuxième trimestre 2024, la perte nette s'est établie à 117,5 millions \$ et la perte diluée par action, à 2,71 \$, comparativement à un résultat net de 49,3 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,11 \$ pour le deuxième trimestre 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ (155,6 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,56 \$ par action, liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le résultat net ajusté s'est établi à 40,5 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,90 \$, pour le deuxième trimestre 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 51,7 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 1,16 \$ pour le deuxième trimestre 2023.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 4,6 millions \$ pour atteindre 252,6 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, comparativement à un revenu total de 257,2 millions \$ pour le deuxième trimestre 2023.

Le *revenu net d'intérêt* a diminué de 4,6 millions \$ pour s'établir à 179,6 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, comparativement à un revenu net d'intérêt de 184,2 millions \$ pour le deuxième trimestre 2023. La diminution découle principalement de la baisse du revenu net d'intérêt attribuable aux volumes de prêts moins élevés. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,80 % pour le deuxième trimestre 2024, un niveau inchangé par rapport à celui du deuxième trimestre 2023.

Les *autres revenus* se sont établis à 73,0 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, un niveau inchangé par rapport à celui du deuxième trimestre 2023. L'augmentation des revenus tirés des instruments financiers au deuxième trimestre 2024 a été contrebalancée en grande partie par la baisse des commissions sur prêts attribuable au ralentissement des activités immobilières commerciales et à la diminution des revenus tirés des fonds communs de placement.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 17,9 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, en comparaison de 16,2 millions \$ pour le deuxième trimestre 2023, une hausse de 1,8 million \$ surtout attribuable à l'augmentation des provisions sur les prêts dépréciés, laquelle s'explique par la migration du crédit, contrebalancée en partie par une reprise des provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 20 points de base pour le trimestre, contre 18 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Gestion des risques – Risque de crédit » aux pages 16 à 18 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les *frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 386,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, une hausse de 203,9 millions \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 7,1 millions \$, ou 4 %, par rapport à ceux de 179,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2023 pour s'établir à 186,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 99,5 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, une diminution de 1,3 million \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2023 qui s'explique en grande partie par des gains d'efficacité découlant de la réduction des effectifs et de la baisse des avantages du personnel.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 50,1 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, une augmentation de 1,6 million \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à un accroissement des charges d'amortissement imputable aux projets réalisés récemment.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 40,0 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, une hausse de 6,8 millions \$ par rapport à ceux du deuxième trimestre 2023 principalement attribuable à une augmentation des charges réglementaires et des autres coûts liés à divers projets de conformité, ainsi que des charges plus élevées à l'appui des priorités stratégiques de la Banque.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 196,8 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024 par rapport à néant au deuxième trimestre 2023. Au deuxième trimestre 2024, le test de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a donné lieu à des charges de dépréciation de 155,9 millions \$. Des charges de restructuration et autres charges de dépréciation de 40,8 millions \$ ont également été comptabilisées en raison de la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi que de la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et de la réduction des effectifs. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 7 du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 152,9 % pour le deuxième trimestre 2024, en comparaison de 71,0 % pour le deuxième trimestre 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au deuxième trimestre de 2024, comme il a été mentionné précédemment. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 73,8 % pour le deuxième trimestre 2024, en regard de 69,7 % pour le deuxième trimestre 2023, ce qui s'explique essentiellement par la baisse des revenus et la hausse des frais autres que d'intérêt ajustés.

Impôts sur le résultat

Pour le deuxième trimestre 2024, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 34,1 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 22,5 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique par la charge de dépréciation du goodwill non déductible aux fins de l'impôt, contrebalancée en partie par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour le deuxième trimestre 2023, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 9,2 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 15,8 %. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

SIX MOIS CLOS LE 30 AVRIL 2024 COMPARATIVEMENT AUX SIX MOIS CLOS LE 30 AVRIL 2023

Pour les six mois clos le 30 avril 2024, la perte nette s'est établie à 80,3 millions \$ et la perte diluée par action, à 1,97 \$, par rapport à un résultat net de 101,2 millions \$ et un résultat dilué par action de 2,20 \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les six mois clos le 30 avril 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 202,8 millions \$ (160,1 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,66 \$ par action, liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Le résultat net ajusté s'est établi à 84,7 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 1,80 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 106,0 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 2,31 \$, pour les six mois clos le 30 avril 2023.

Revenu total

Le revenu total s'est établi à 510,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, une diminution de 1 % par rapport au revenu total de 517,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023.

Le *revenu net d'intérêt* a diminué de 6,4 millions \$, ou 2 %, pour atteindre 364,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, en comparaison d'un revenu net d'intérêt de 371,3 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023. La diminution découle principalement de la baisse du revenu net d'intérêt attribuable aux volumes de prêts moins élevés. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,80 % pour les six mois clos le 30 avril 2024, une augmentation de 1 point de base par rapport à celle pour les six mois clos le 30 avril 2023.

Les *autres revenus* se sont établis à 146,1 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, un niveau essentiellement inchangé par rapport aux autres revenus de 145,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023. L'augmentation des revenus tirés des instruments financiers pour les six mois clos le 30 avril 2024 a été contrebalancée en grande partie par la baisse des commissions sur prêts attribuable au ralentissement des activités immobilières commerciales et à la diminution des revenus tirés des fonds communs de placement.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 3,2 millions \$, pour s'établir à 34,8 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, en comparaison de 31,6 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023, reflétant les provisions plus élevées pour pertes sur prêts dépréciés du fait de la migration du crédit, contrebalancées en partie par une reprise des provisions pour pertes sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 19 points de base pour les six mois clos le 30 avril 2024, contre 17 points de base pour les six mois clos le 30 avril 2023. Voir la rubrique « Gestion des risques » aux pages 16 à 18 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les *frais autres que d'intérêt* ont augmenté de 218,0 millions \$, ou 60 %, pour s'établir à 584,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, comparativement à 366,1 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les six mois clos le 30 avril 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 202,8 millions \$ liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 15,2 millions \$, ou 4 %, pour s'établir à 374,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, comparativement à 359,7 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont établis à 201,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, une diminution de 2,7 millions \$, ou 1 %, par rapport à ceux des six mois clos le 30 avril 2023, qui s'explique essentiellement par des gains d'efficacité découlant de la réduction des effectifs.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont établis à 102,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, une augmentation de 6,6 millions \$ par rapport aux frais d'occupation de locaux et technologie pour les six mois clos le 30 avril 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable à un accroissement des charges d'amortissement imputable aux projets réalisés récemment et à la hausse des frais de technologie, alors que la Banque investit dans son infrastructure.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont augmenté de 11,3 millions \$ pour s'établir à 77,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, par rapport à ceux pour les six mois clos le 30 avril 2023. Cette augmentation est surtout attribuable à une augmentation des charges réglementaires et des autres coûts liés à divers projets de conformité, ainsi qu'aux charges plus élevées à l'appui des priorités stratégiques de la Banque. Les autres frais autres que d'intérêt pour les six mois clos le 30 avril 2024 comprennent également des honoraires professionnels et d'autres frais de 2,3 millions \$ liés à la panne du système central survenue en septembre 2023.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 202,8 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, comparativement à néant pour les six mois clos le 30 avril 2023. Pour les six mois clos le 30 avril 2024, le test de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a donné lieu à des charges de dépréciation de 155,9 millions \$. Des charges de restructuration et autres charges de dépréciation de 46,9 millions \$ ont également été comptabilisées en raison de la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi que de la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et de la réduction des effectifs. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 7 du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a été de 114,3 % pour les six mois clos le 30 avril 2024, en comparaison de 70,8 % pour les six mois clos le 30 avril 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au cours des six mois clos le 30 avril 2024, comme il a été mentionné précédemment. Le ratio d'efficacité ajusté a été de 73,4 % pour les six mois clos le 30 avril 2024, en regard de 69,5 % pour les six mois clos le 30 avril 2023, ce qui s'explique surtout par la hausse des frais autres que d'intérêt ajustés.

Impôts sur le résultat

Pour les six mois clos le 30 avril 2024, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 27,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 25,7%. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique par la charge de dépréciation du goodwill non déductible aux fins de l'impôt, contrebalancée en partie par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour les six mois clos le 30 avril 2023 la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 18,3 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 15,3%. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux d'imposition prévu par la loi s'explique principalement par l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

DEUXIÈME TRIMESTRE 2024 COMPARATIVEMENT AU PREMIER TRIMESTRE 2024

Pour le deuxième trimestre 2024, la perte nette s'est établie à 117,5 millions \$ et la perte diluée par action, à 2,71 \$, comparativement à un résultat net de 37,3 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,75 \$ pour le premier trimestre 2024. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le deuxième trimestre 2024 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ (155,6 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,56 \$ par action, liées à la restructuration des activités de la Banque et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, par rapport à des charges de restructuration de 6,1 millions \$ (4,5 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,10 \$ par action, pour le premier trimestre 2024. Le résultat net ajusté s'est établi à 40,5 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,90 \$, pour le deuxième trimestre 2024, par rapport à un résultat net ajusté de 44,2 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,91 \$ pour le premier trimestre 2024. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires tenait compte du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées de série 13 au deuxième

trimestre 2024, tandis qu'au premier trimestre 2024, il tenait compte des intérêts versés semestriellement sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées de série 13.

Le revenu total a diminué de 5,7 millions \$ pour atteindre 252,6 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, comparativement à un revenu total de 258,3 millions \$ pour le trimestre précédent. Le revenu net d'intérêt a diminué de 5,6 millions \$ séquentiellement, pour s'établir à 179,6 millions \$, ce qui reflète essentiellement l'incidence défavorable du fait que le deuxième trimestre comptait deux jours de moins. La marge nette d'intérêt s'est établie à 1,80 % pour le deuxième trimestre 2024, un niveau inchangé par rapport à la marge nette d'intérêt de 1,80 % pour le premier trimestre 2024.

Les autres revenus ont totalisé 73,0 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, un niveau essentiellement inchangé par rapport aux autres revenus de 73,1 millions \$ au trimestre précédent. L'augmentation des revenus tirés des instruments financiers du fait des conditions du marché plus favorables a été contrebalancée par la baisse saisonnière des revenus tirés des services de cartes et la diminution des commissions sur prêts attribuable au ralentissement des activités immobilières commerciales.

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 17,9 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, une hausse de 1,0 million \$ comparativement à 16,9 millions \$ pour le premier trimestre 2024, ce qui est attribuable à l'augmentation des provisions sur les prêts dépréciés, contrebalancée en grande partie par des reprises de provisions sur les prêts productifs. Voir la rubrique « Gestion des risques » pour plus de précisions.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 188,5 millions \$ pour s'établir à 386,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, en comparaison de 197,8 millions \$ pour le premier trimestre 2024. Au deuxième trimestre 2024, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 196,8 millions \$ par rapport à des charges de restructuration de 6,1 millions \$ pour le premier trimestre 2024. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et la rubrique « Faits saillants opérationnels » pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont élevés à 186,3 millions \$ au deuxième trimestre 2024, une diminution séquentielle de 2,2 millions \$ découlant principalement de la baisse des salaires et avantages du personnel du fait que le deuxième trimestre comptait deux jours de moins, de la réduction des frais d'occupation de locaux et technologie et de la baisse des honoraires professionnels, le tout contrebalancé en partie par une hausse des charges réglementaires et autres frais, comme il est décrit ci-dessus.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 6
BILAN RÉSUMÉ

En milliers de dollars (non audité)	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès de banques	1 565 442 \$	1 320 265 \$
Valeurs mobilières	5 731 385	6 016 427
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 737 614	4 086 170
Actifs liquides ⁽¹⁾	11 034 441	11 422 862
Prêts et acceptations, déduction faite des corrections de valeur	36 057 923	36 868 393
Autres actifs ⁽²⁾	1 293 851	1 601 483
	48 386 215 \$	49 892 738 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	24 604 523 \$	26 026 878 \$
Autres passifs	7 552 653	7 816 690
Dettes liées aux activités de titrisation	13 154 065	12 853 385
Dettes subordonnées	330 216	337 680
Capitaux propres ⁽²⁾	2 744 758	2 858 105
	48 386 215 \$	49 892 738 \$

(1) Les actifs liquides comme présentés au bilan sont une mesure financière supplémentaire et comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques, les valeurs mobilières et les valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

(2) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

Au 30 avril 2024, le total de l'actif s'élevait à 48,4 milliards \$, une diminution de 3 % comparativement à 49,9 milliards \$ au 31 octobre 2023, ce qui s'explique par le niveau moins élevé des prêts et des actifs liquides.

Actifs liquides

Au 30 avril 2024, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 11,0 milliards \$, une baisse de 0,4 milliard \$ par rapport à 11,4 milliards \$ au 31 octobre 2023. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 23 % du total de l'actif au 30 avril 2024, en regard de 21 % au 31 octobre 2023.

Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 36,1 milliards \$ au 30 avril 2024, une baisse de 0,8 milliard \$ depuis le 31 octobre 2023. Les prêts commerciaux et acceptations totalisaient 17,2 milliards \$ au 30 avril 2024, une baisse de 0,6 milliard \$, ou 4 %, depuis le 31 octobre 2023, ce qui s'explique essentiellement par une baisse des prêts immobiliers commerciaux. Les prêts personnels s'établissaient à 2,3 milliards \$ au 30 avril 2024, une diminution de 0,3 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023 attribuable surtout au recul du portefeuille de prêts à l'investissement qui découlait de la conjoncture de marché volatile et de la hausse des taux d'intérêt. Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 16,8 milliards \$ au 30 avril 2024, une augmentation de 0,1 milliard \$, ou 1 %, en comparaison de ceux au 31 octobre 2023.

Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,3 milliard \$ au 30 avril 2024, une diminution de 0,3 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023 attribuable surtout aux charges de dépréciation de 0,2 milliard \$ du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles comptabilisées au deuxième trimestre 2024.

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 1,4 milliard \$ pour s'établir à 24,6 milliards \$ au 30 avril 2024, comparativement à des dépôts de 26,0 milliards \$ au 31 octobre 2023, du fait que la Banque a graduellement diminué sa base de dépôts compte tenu de la baisse des volumes de prêts et de sa situation de liquidité. Au 30 avril 2024, les dépôts de particuliers totalisaient 21,0 milliards \$, une baisse de 1,3 milliard \$ par rapport à 22,3 milliards \$ au 31 octobre 2023. Il est à noter que les dépôts de particuliers obtenus par le canal de détail sont demeurés relativement stables par rapport à ceux au 31 octobre 2023. Les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats ont diminué de 1,0 milliard \$ depuis le 31 octobre 2023, et les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont diminué de 0,3 milliard \$. Les dépôts de particuliers représentaient 85 % du total des dépôts au 30 avril 2024, contre 86 % au 31 octobre 2023, et ont contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,1 milliard \$ au cours de la même période, pour s'établir à 3,6 milliards \$.

Autres passifs

Les autres passifs se chiffraient à 7,6 milliards \$ au 30 avril 2024, une diminution de 0,3 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023, principalement en raison de la diminution des dérivés.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 0,3 milliard \$, ou 2 %, par rapport à celle au 31 octobre 2023, et s'établissait à 13,2 milliards \$ au 30 avril 2024. Au cours de l'exercice, les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux ont plus que contrebalancé les échéances de passifs ainsi que les remboursements normaux.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée s'établissait à 0,3 milliard \$ au 30 avril 2024, un niveau inchangé depuis le 31 octobre 2023. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 2,7 milliards \$ au 30 avril 2024, en baisse de 113,3 millions \$ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2023. Depuis le 31 octobre 2023, les résultats non distribués ont diminué de 126,5 millions \$ du fait essentiellement de la perte nette cumulée de 80,3 millions \$ et des dividendes totalisant 41,1 millions \$. Depuis le 31 octobre 2023, le cumul des autres éléments du résultat global a augmenté de 8,1 millions \$. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après et l'état de la variation des capitaux propres consolidé.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 56,82 \$ au 30 avril 2024, comparativement à 59,96 \$ au 31 octobre 2023.

GESTION DES FONDS PROPRES

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, de même qu'aux attentes des actionnaires. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 34 du rapport annuel 2023 de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Pour plus de renseignements sur la définition des trois types de fonds propres et de ratios, voir la rubrique « Glossaire » à la page 26 du présent rapport de gestion. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles exercent leurs activités à l'échelle internationale, au risque de marché.

L'Accord de Bâle III est venu ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %. Pour de plus amples renseignements sur la définition du ratio de levier, voir la rubrique « Glossaire » à la page 26 du présent rapport de gestion.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Le BSIF a publié de nouvelles lignes directrices qui s'appliquent pour la Banque à diverses périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2024. Au cours du trimestre clos le 30 avril 2024, il n'y a eu aucune mise à jour importante des nouveautés en matière de fonds propres réglementaires présentées à la page 34 du rapport annuel 2023 de la Banque.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio CET1 s'établissait à 10,4 % au 30 avril 2024, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a augmenté de 50 points de base depuis le 31 octobre 2023, principalement en raison de la diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

TABLEAU 7
RATIOS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DE LEVIER

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Fonds propres réglementaires		
Actions ordinaires	1 182 447 \$	1 177 827 \$
Résultats non distribués	1 279 280	1 405 800
Cumul des autres éléments du résultat global	30 974	22 868
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	6 499	6 052
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽¹⁾	(259 832)	(382 506)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 239 368	2 230 756
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles	245 558	245 558
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	245 558	245 558
Fonds propres de catégorie 1	2 484 926	2 476 314
Dette subordonnée admissible	330 216	337 680
Provisions collectives	154 130	156 410
Fonds propres de catégorie 2	484 346	494 090
Total des fonds propres	2 969 272 \$	2 970 404 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	21 620 969 \$	22 575 105 \$
Exposition totale	49 120 972 \$	51 150 699 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,4 %	9,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	11,5 %	11,0 %
Ratio total des fonds propres	13,7 %	13,2 %
Ratio de levier	5,1 %	4,8 %

(1) Principalement composées de déductions pour le goodwill, les logiciels et autres immobilisations incorporelles, les actifs nets des régimes de retraite, la réserve des couvertures de flux de trésorerie et autres.

INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES EN CIRCULATION

Au 22 mai 2024, 5 000 000 d'actions privilégiées de série 13 et 43 826 324 actions ordinaires étaient en circulation et 1 611 023 options d'achat d'actions étaient en cours.

RÉGLEMENTATION SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ (FPUNV) ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS SUR LA RECAPITALISATION INTERNE

Conformément à l'Accord de Bâle III, le BSIF exige que les instruments de fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires comportent une clause relative aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour garantir que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables si le gouvernement décide qu'il est dans l'intérêt public de renflouer une institution financière non viable. En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, les instruments de fonds propres doivent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV se produit, les instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV au 30 avril 2024, soit les actions privilégiées de catégorie A, série 13, les débetures subordonnées venant à échéance le 15 juin 2032, ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCL), série 1 seraient convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; et ii) le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$ et en présumant qu'il n'y avait pas d'intérêts courus et qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV seraient convertis au total en un maximum de 120 000 000 d'actions ordinaires, ce qui aurait un effet dilutif de 73,3 % selon le nombre d'actions ordinaires en circulation au 30 avril 2024.

De plus, selon les règles de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada a fourni des informations détaillées sur les régimes de conversion, d'émission et de compensation des instruments de recapitalisation émis par les BISi (collectivement, les règles relatives à la recapitalisation interne). Les règles relatives à la recapitalisation interne prévoient la conversion de certaines actions et de certains passifs d'une banque en actions ordinaires lorsqu'une banque a cessé, ou est sur le point de cesser, d'être viable. Enfin, la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF, qui s'applique également aux BISi en vertu des règles relatives à la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à garantir qu'une BISi dispose d'une capacité suffisante d'absorption des pertes dans le cas peu probable où elle devient non viable. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISi, elle n'est pas visée par ces mesures.

DIVIDENDES

Le 30 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire payable le 1^{er} août 2024 aux actionnaires inscrits en date du 2 juillet 2024. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et a augmenté de 2 % en regard de celui déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le conseil a également déterminé que les actions attribuées dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque seront émises à même le capital autorisé à un escompte de 2 %.

GESTION DES RISQUES

Du fait de ses activités, la Banque est exposée à divers types de risques ayant trait principalement à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer ces risques, diverses politiques de gestion des risques et limites de risque ainsi que d'autres contrôles ont été mis en œuvre. Ces mesures visent à assurer que nous exerçons nos activités dans les limites de notre appétit pour le risque tout en optimisant le profil risque-rendement dans tous nos secteurs opérationnels. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des risques de la Banque, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 39 du rapport annuel 2023 de la Banque.

RISQUE DE CRÉDIT

Les sections suivantes fournissent des renseignements additionnels sur la qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque.

Incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

La Banque met à jour trimestriellement ses scénarios économiques prospectifs pour évaluer ses corrections de valeur pour pertes sur créances. Dans le cadre de l'approche de la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues au 30 avril 2024, des pondérations probabilistes ont été attribuées aux trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », lesquels sont décrits plus en détail à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si ces facteurs pourraient entraîner des radiations dans l'avenir ou si la Banque devra augmenter ou diminuer ses corrections de valeur pour pertes sur créances au cours de périodes ultérieures.

Provisions pour pertes sur créances

Deuxième trimestre 2024 comparativement au deuxième trimestre 2023

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 17,9 millions \$, en hausse de 1,8 million \$ par rapport à celles du deuxième trimestre 2023, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions sur les prêts dépréciés, contrebalancée en partie par une reprise des provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 20 points de base pour le trimestre, contre 18 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de provision de 10,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024 en comparaison de provisions de 4,1 millions \$ pour le deuxième trimestre 2023. L'augmentation reflète principalement les reprises de provisions pour pertes sur prêts commerciaux attribuables à la migration du crédit, contrebalancées en partie par la baisse des reprises de provisions pour pertes sur prêts personnels en raison du volume moins important.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 28,2 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024, soit une augmentation de 16,2 millions \$ par rapport au deuxième trimestre 2023, ce qui reflète surtout la hausse des provisions sur le portefeuille de prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit.

Six mois clos le 30 avril 2024 comparativement aux six mois clos le 30 avril 2023

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 34,8 millions \$ et étaient en hausse de 3,2 millions \$ par rapport à celles des six mois clos le 30 avril 2023 en raison principalement de la hausse des provisions sur les prêts dépréciés, contrebalancée en partie par une reprise des provisions sur les prêts productifs.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de 2,6 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024, en comparaison d'une provision de 10,0 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023, ce qui reflète surtout une baisse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux en raison du volume moins important.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 37,4 millions \$, en hausse de 15,8 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024 par rapport à celles pour les six mois clos le 30 avril 2023, en raison principalement des provisions plus élevées sur le portefeuille de prêts commerciaux attribuable à la migration du crédit, contrebalancées en partie par la diminution des provisions sur le portefeuille de prêts personnels.

Deuxième trimestre 2024 comparativement au premier trimestre 2024

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 17,9 millions \$, en hausse de 1,0 million \$ par rapport à celles du premier trimestre 2024, ce qui s'explique principalement par une hausse des provisions sur les prêts dépréciés, contrebalancée en grande partie par des reprises de provisions sur les prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 20 points de base, par rapport à 18 points de base au trimestre précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de provision de 10,3 millions \$ pour le deuxième trimestre 2024 en comparaison de provisions de 7,7 millions \$ pour le premier trimestre 2024, ce qui reflète les reprises de provisions pour pertes sur prêts commerciaux attribuables à la migration du crédit.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont établies à 28,2 millions \$, une augmentation de 19,1 millions \$ par rapport à celles du premier trimestre 2024 qui s'explique principalement par la hausse des provisions sur le portefeuille de prêts commerciaux.

TABLEAU 8
PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Prêts personnels					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(2 191) \$	(2 283) \$	(5 507) \$	(4 474) \$	(7 928) \$
Prêts dépréciés (stade 3)	4 206	2 374	5 163	6 580	14 862
	2 015	91	(344)	2 106	6 934
Prêts hypothécaires résidentiels					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	62	1 451	157	1 513	(26)
Prêts dépréciés (stade 3)	730	211	76	941	283
	792	1 662	233	2 454	257
Prêts commerciaux ⁽¹⁾					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(8 171)	8 561	9 462	390	17 956
Prêts dépréciés (stade 3)	23 295	6 584	6 818	29 879	6 454
	15 124	15 145	16 280	30 269	24 410
Total des prêts					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(10 300)	7 729	4 112	(2 571)	10 002
Prêts dépréciés (stade 3)	28 231	9 169	12 057	37 400	21 599
Provision pour pertes sur créances	17 931 \$	16 898 \$	16 169 \$	34 829 \$	31 601 \$
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,20 %	0,18 %	0,18 %	0,19 %	0,17 %

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Corrections de valeur pour pertes sur créances

Les corrections de valeur pour pertes sur prêts s'établissaient à 215,8 millions \$ au 30 avril 2024, une hausse de 9,8 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2023. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs s'établissaient à 144,4 millions \$ au 30 avril 2024, une baisse de 2,9 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2023 qui s'explique essentiellement par la baisse des corrections de valeur pour pertes sur prêts personnels en raison du volume moins élevé, contrebalancée en partie par la hausse des corrections de valeur pour pertes sur prêts commerciaux. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés s'établissaient à 71,4 millions \$, une augmentation de 12,7 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2023, du fait principalement de la hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux et sur prêts personnels attribuable à la migration du crédit, contrebalancée en partie par des radiations dans les portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts personnels.

TABLEAU 9
CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars (non audité)	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		
Prêts personnels	38 544 \$	45 954 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	16 675	15 556
Prêts commerciaux	160 583	144 447
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	215 802	205 957
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	9 436	8 844
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	225 238 \$	214 801 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (stades 1 et 2)	144 394 \$	147 266 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)	71 408	58 691
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	215 802 \$	205 957 \$

Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés bruts se chiffraient à 303,6 millions \$ au 30 avril 2024, une augmentation de 75,6 millions \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2023, du fait principalement d'une augmentation des prêts commerciaux dépréciés attribuable à la migration du crédit. Voir la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 10
PRÊTS DÉPRÉCIÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Prêts dépréciés bruts		
Prêts personnels	13 589 \$	18 906 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	41 972	41 896
Prêts commerciaux	248 030	167 229
	303 591 \$	228 031
Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)		
Prêts personnels	(4 546) \$	(7 063) \$
Prêts hypothécaires résidentiels	(2 098)	(2 072)
Prêts commerciaux	(64 764)	(49 556)
	(71 408) \$	(58 691) \$
Prêts dépréciés nets		
Prêts personnels	9 043 \$	11 843 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	39 874	39 824
Prêts commerciaux	183 266	117 673
	232 183 \$	169 340 \$
Prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations		
Bruts	0,84 %	0,62 %
Nets	0,64 %	0,46 %

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que pourrait subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Les activités de GAP visent à contrôler le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, qui correspond à l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. La gestion dynamique du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire vise à accroître la rentabilité de la Banque en maximisant le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital, tout en tenant compte de l'appétit pour le risque comme défini par le conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous fournit une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la Banque au 30 avril 2024. Tel que présenté, l'effet d'une augmentation soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur le revenu net d'intérêt avant impôts se traduisait comme suit :

TABEAU 11
ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

En milliers de dollars (non audité)	Au 30 avril 2024		Au 31 octobre 2023	
	Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Incidence sur la valeur économique du capital ⁽²⁾	Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Incidence sur la valeur économique du capital ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	7 107 \$	(34 117) \$	(1 373) \$	(36 617) \$
Diminution de 100 points de base	(5 214) \$	32 937 \$	1 101 \$	33 070 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

Fin du taux offert en dollars canadiens

En octobre 2020, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (TARCOM) a été constitué pour analyser l'état actuel du taux offert en dollars canadiens (CDOR) et pour formuler des recommandations. En décembre 2021, le Groupe de travail sur le TARCOM a recommandé que l'administrateur du taux CDOR, soit Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), en cesse la publication pour toutes les échéances restantes à partir de la fin de juin 2024. À la suite de la consultation publique, RBSL a émis un avis de cessation du CDOR le 16 mai 2022 indiquant que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement immédiatement après la dernière publication le 28 juin 2024.

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer la transition des taux interbancaires offerts vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur l'identification et la quantification de l'exposition de la Banque à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits indexés à des taux alternatifs sans risque, notamment l'évaluation des changements aux systèmes et des incidences sur la comptabilité de couverture, ainsi que sur l'évaluation du libellé actuel de ses modifications contractuelles. La Banque a mis en place des plans détaillés, des processus et des procédures visant à soutenir le remplacement de son exposition aux taux interbancaires offerts par des taux sans risque.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

La Banque maintient des liquidités et un financement qui sont appropriés aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie, de sorte que le risque d'illiquidité et de financement demeure largement dans les limites de son profil de risque.

La Banque surveille quotidiennement les liquidités et veille à ce que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies en accordant une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas d'urgence de la banque centrale. Les besoins sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises.

La Banque reçoit des dépôts de clients particuliers, commerciaux et institutionnels et a accès à du financement de gros de sources diversifiées. Elle obtient des dépôts de particuliers par différents canaux, notamment le réseau de détail, les partenaires stratégiques, et les conseillers et courtiers. Les options de financement de gros comprennent la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité exécutif et le conseil d'administration.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale intitulée *Normes de liquidité* (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2024, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Modifications proposées à la ligne directrice Normes de liquidité (2025)

Le 27 mai 2024, le BSIF a lancé une consultation de 90 jours sur les modifications proposées à sa ligne directrice *Normes de liquidité* pour 2025. Celles-ci comprennent des améliorations aux outils de suivi des liquidités intrajournalières, la mise en place de deux nouveaux relevés réglementaires mensuels à l'intention des institutions financières fédérales (IFF), et la révision du traitement des acceptations bancaires dans le cadre des mesures de financement. Ces mesures proposées visent à améliorer l'évaluation des risques de liquidité intrajournalière afin de veiller à ce qu'une banque puisse s'acquitter d'une obligation de paiement au moment prévu, permettant de maintenir la stabilité du marché et la confiance des parties prenantes. La version finale de la ligne directrice sera publiée en novembre 2024 et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2025. La Banque évalue actuellement l'incidence des modifications proposées à la ligne directrice *Normes de liquidité*.

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque accède également aux marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement de gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme Morningstar DBRS (DBRS) et S&P Global Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur les activités de financement et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 30 avril 2024, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 15 décembre 2023, la note de crédit d'émetteur à long terme de la Banque a été révisée par DBRS, passant de A (faible) à BBB (élevée), tandis que la note à court terme de R-1 (faible) a été confirmée. La perspective de notation est actuellement négative. La note de AAA des obligations sécurisées a été confirmée.

Le tableau 12 présente les notes de crédit de la Banque que lui ont attribuées les agences de notation.

TABLEAU 12
NOTES DE CRÉDIT

Au 30 avril 2024

	DBRS ⁽¹⁾	S&P ⁽²⁾
Dépôts et dette à long terme	BBB (élevée)	BBB
Obligations sécurisées	AAA	s. o.
Instruments à court terme	R-1 (faible)	A-2
Dette subordonnée admissible comme FPUNV	BB (élevée)	BB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles comme FPUNV	BB	BB-
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3 (faible)	BB-
Perspective	Négative	Négative

(1) Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances – « positive », « stable », « négative » – et de la mention « sous surveillance ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

(2) Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 30 avril 2024 et 31 octobre 2023. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité.

TABLEAU 13
ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

Au 30 avril 2024

En milliers de dollars (non audité)	À terme							Aucune échéance	Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
Actif									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	61 787 \$	61 787 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	1 351 735	—	30 000	20 000	—	—	—	101 920	1 503 655
Valeurs mobilières	519 380	512 159	79 945	160 899	805 984	1 483 639	2 102 998	66 381	5 731 385
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 627 752	109 862	—	—	—	—	—	—	3 737 614
Prêts⁽¹⁾									
Prêts personnels	11 674	7 753	373	381	1 468	5 151	1 097	2 278 743	2 306 640
Prêts hypothécaires résidentiels	887 428	914 103	831 614	868 439	4 103 918	9 081 490	25 961	91 533	16 804 486
Prêts commerciaux	3 274 521	1 178 346	1 018 182	914 601	2 268 309	2 676 213	1 194 558	4 637 869	17 162 599
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(215 802)	(215 802)
	4 173 623	2 100 202	1 850 169	1 783 421	6 373 695	11 762 854	1 221 616	6 792 343	36 057 923
Autres	551	182	169	141	415	284	—	1 292 109	1 293 851
Total de l'actif	9 673 041 \$	2 722 405 \$	1 960 283 \$	1 964 461 \$	7 180 094 \$	13 246 777 \$	3 324 614 \$	8 314 540 \$	48 386 215 \$
Passif et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers ⁽¹⁾	2 906 689 \$	1 863 273 \$	1 119 193 \$	1 692 221 \$	3 568 118 \$	3 463 120 \$	132 654 \$	6 226 946 \$	20 972 214 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾	145 517	88 221	86 698	66 731	60 919	118 089	2 323	1 166 937	1 735 435
Dépôts de gros	624 205	47 855	4 198	367 400	344 003	—	—	—	1 387 661
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	509 213	—	—	509 213
	3 676 411	1 999 349	1 210 089	2 126 352	3 973 040	4 090 422	134 977	7 393 883	24 604 523
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽²⁾	535 134	105 837	—	36 455	229 164	463 419	1 151 757	268	2 522 034
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	3 095 936	—	—	—	—	—	—	—	3 095 936
Autres passifs	3 622	3 600	3 582	3 588	27 064	23 328	52 802	1 817 097	1 934 683
Dette liée aux activités de titrisation ⁽³⁾	583 042	460 049	714 594	426 848	2 898 550	6 572 577	1 498 405	—	13 154 065
Dette subordonnée	—	—	—	—	—	330 216	—	—	330 216
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	—	—	—	—	—	—	—	2 744 758	2 744 758
Total du passif et des capitaux propres	7 894 145 \$	2 568 835 \$	1 928 265 \$	2 593 243 \$	7 127 818 \$	11 479 962 \$	2 837 941 \$	11 956 006 \$	48 386 215 \$

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

En milliers de dollars (non audité)	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
Actif									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	69 438 \$	69 438 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	1 136 116	—	—	—	—	—	—	114 711	1 250 827
Valeurs mobilières	488 182	277 940	229 766	341 303	786 012	1 730 586	2 087 348	75 290	6 016 427
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 796 969	289 201	—	—	—	—	—	—	4 086 170
Prêts ⁽¹⁾									
Prêts personnels	18 568	15 440	2 778	1 188	1 719	5 821	395	2 525 838	2 571 747
Prêts hypothécaires résidentiels	535 069	646 605	819 217	834 109	3 777 361	9 943 506	54 156	98 786	16 708 809
Prêts commerciaux	2 485 849	1 367 447	1 176 390	1 106 131	2 938 292	2 758 546	1 371 657	4 574 482	17 778 794
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	15 000	—	—	—	—	—	—	—	15 000
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(205 957)	(205 957)
	3 054 486	2 029 492	1 998 385	1 941 428	6 717 372	12 707 873	1 426 208	6 993 149	36 868 393
Autres ⁽²⁾	4 551	295	459	230	430	373	—	1 595 145	1 601 483
Total de l'actif	8 480 304 \$	2 596 928 \$	2 228 610 \$	2 282 961 \$	7 503 814 \$	14 438 832 \$	3 513 556 \$	8 847 733 \$	49 892 738 \$
Passif et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers ⁽¹⁾	1 389 844 \$	1 729 378 \$	2 890 301 \$	1 874 815 \$	3 375 884 \$	3 610 708 \$	98 143 \$	7 324 967 \$	22 294 040 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾	96 364	125 553	134 807	90 751	84 276	119 368	2 032	1 163 351	1 816 502
Dépôts de gros	267 893	23 000	351 808	46 380	679 036	—	—	—	1 368 117
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	548 219	—	—	548 219
	1 754 101	1 877 931	3 376 916	2 011 946	4 139 196	4 278 295	100 175	8 488 318	26 026 878
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽³⁾	98 822	31 036	6 227	93 361	432 472	819 360	1 097 640	5 153	2 584 071
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	3 118 708	—	—	—	—	—	—	—	3 118 708
Autres passifs	18 552	3 613	3 548	3 544	27 476	23 287	58 009	1 975 882	2 113 911
Dettes liées aux activités de titrisation ⁽⁴⁾	200 423	228 606	650 769	528 668	2 727 807	6 956 349	1 560 763	—	12 853 385
Dettes subordonnées	—	—	—	—	—	337 680	—	—	337 680
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—	2 858 105	2 858 105
Total du passif et des capitaux propres	5 190 606 \$	2 141 186 \$	4 037 460 \$	2 637 519 \$	7 326 951 \$	12 414 971 \$	2 816 587 \$	13 327 458 \$	49 892 738 \$

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(3) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(4) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

TABLEAU 14
DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023	31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 juillet 2022
Revenu net d'intérêt	179 611 \$	185 254 \$	182 896 \$	192 126 \$	184 185 \$	187 116 \$	183 824 \$	188 504 \$
Autres revenus	72 983	73 087	64 549	68 704	72 982	72 952	73 318	71 448
Revenu total	252 594	258 341	247 445	260 830	257 167	260 068	257 142	259 952
Provisions pour pertes sur créances	17 931	16 898	16 669	13 337	16 169	15 432	17 849	16 629
Frais autres que d'intérêt	386 341	197 834	197 281	190 062	182 472	183 675	174 147	177 479
Résultat avant impôts sur le résultat	(151 678)	43 609	33 495	57 431	58 526	60 961	65 146	65 844
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(34 131)	6 326	2 872	8 168	9 235	9 051	9 496	9 978
Résultat net	(117 547) \$	37 283 \$	30 623 \$	49 263 \$	49 291 \$	51 910 \$	55 650 \$	55 866 \$
Résultat par action								
De base	(2,72) \$	0,75 \$	0,67 \$	1,03 \$	1,11 \$	1,09 \$	1,26 \$	1,19 \$
Dilué	(2,71) \$	0,75 \$	0,67 \$	1,03 \$	1,11 \$	1,09 \$	1,26 \$	1,18 \$

RÉGIE D'ENTREPRISE ET MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS. Au cours du deuxième trimestre clos le 30 avril 2024, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a approuvé ce document avant sa diffusion.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2023. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2024 ont été préparés conformément à ces méthodes comptables, sauf pour ce qui est des modifications décrites à la note 2.1 de ces états financiers consolidés et ci-après, qui sont appliquées depuis le 1^{er} novembre 2023.

Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2023 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2023 pour de plus amples renseignements.

Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. Les faits nouveaux macroéconomiques récents, y compris la hausse de l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt, ont amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et des États-Unis et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2023 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2023.

GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Le goodwill était de néant au 30 avril 2024, par rapport à 84,8 millions \$ au 31 octobre 2023. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsque des indicateurs de dépréciation possible ont été identifiés relativement aux actifs de la Banque, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels 2023.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Le goodwill au 31 octobre 2023 a été affecté à l'ancienne UGT Services aux entreprises. Le 1^{er} novembre 2023, les UGT et les secteurs opérationnels de la Banque ont été réorganisés de façon à les aligner sur le modèle d'exploitation de la Banque, lequel a été revu peu après les nominations récentes au sein de l'équipe de direction, ce qui a entraîné le regroupement des anciens secteurs Services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises qui forment dorénavant le secteur opérationnel Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Ce secteur opérationnel constitue également une UGT de la Banque. Voir les notes 7 et 17 des états financiers consolidés pour plus de précisions. À la suite de cette modification, le goodwill a été affecté à l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, qui offre une vaste gamme de services financiers et de solutions axées sur le conseil aux particuliers et aux entreprises partout au Canada et aux États-Unis.

Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des indicateurs de dépréciation sont identifiés, sauf dans le cas des actifs en cours de développement qui sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Étant donné que les logiciels et autres immobilisations incorporelles ne génèrent pas de flux de trésorerie en grande partie indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs, ils sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT.

Le test de dépréciation permet de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif, puisque la valeur comptable d'un actif ne peut être réduite en deçà de sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

En avril 2024, la Banque a identifié certains indicateurs de dépréciation possible pour les actifs du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, ce qui s'explique par l'effet cumulé de la baisse soutenue du cours de l'action par rapport à sa valeur comptable, de la récente baisse des volumes d'actifs et de dépôts, et de la décision stratégique de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée afin de mettre l'accent sur les priorités du plan stratégique renouvelé. Ces facteurs ont amené la direction à soumettre l'UGT Services bancaires aux particuliers à un test de dépréciation au 30 avril 2024.

La direction a eu recours à plusieurs estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises aux fins du test de dépréciation au 30 avril 2024. La valeur recouvrable de l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a été établie sur la base de la valeur diminuée des coûts de vente, laquelle a été calculée à l'aide de la technique de la valeur actualisée, en tenant compte du plan d'affaires de la Banque et des investissements prévus sur cinq ans. Les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,3 % en avril 2024 (10,0 % en octobre 2023). La direction considère que ces estimations sont raisonnables et prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors de son contrôle. Toute modification raisonnablement possible apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats du test de dépréciation.

À l'issue du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises s'est révélée inférieure à sa valeur comptable, ce qui a amené la Banque à comptabiliser une charge de dépréciation totalisant 155,9 millions \$ au poste Charges de dépréciation et de restructuration, laquelle se rapporte à la dépréciation du goodwill, pour un montant de 83,9 millions \$, des logiciels et immobilisations incorporelles, pour un montant de 66,2 millions \$, et des immobilisations corporelles, pour un montant de 5,8 millions \$. L'affectation de la perte de valeur aux actifs du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, autres que le goodwill, a été effectuée en fonction de la valeur comptable relative de ces actifs. La perte de valeur affectée à chaque actif n'a pas réduit la valeur comptable de l'actif en dessous de sa juste valeur diminuée des coûts de vente, de sa valeur d'utilité ou de zéro, selon le montant le plus élevé. La juste valeur a principalement été estimée en utilisant l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

La direction revoit périodiquement l'utilisation des actifs de la Banque, notamment les logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que les immobilisations corporelles. Au deuxième trimestre 2024, une charge de dépréciation des immobilisations incorporelles de 23,3 millions \$ a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration en raison de la décision stratégique de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée.

En outre, le 30 avril 2024, la Banque a identifié certains indicateurs de dépréciation se rapportant à l'intention de la direction de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs de la Banque à Toronto. La Banque a comparé la valeur comptable de ses actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur recouvrable, laquelle est calculée en fonction de la valeur d'utilité sur la base des modalités prévues des contrats de sous-location sur la durée restante des contrats de location principaux. Ces modalités comprennent notamment le recouvrement de loyers de base et le recouvrement de loyers variables, ainsi que la période d'absorption prévue. Une dépréciation d'immobilisations corporelles au deuxième trimestre de 2024, d'un montant de 13,8 millions \$, a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

Voir les notes 7 et 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET À VENIR

Modifications de méthodes comptables courantes

Les normes comptables et les modifications de normes comptables ci-après sont appliquées par la Banque depuis le 1^{er} novembre 2023.

Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 a nécessité le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque et a donné lieu à une augmentation des autres actifs et à une diminution des résultats non distribués de 0,7 million \$ au 1^{er} novembre 2022 et au 31 octobre 2023. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence importante sur l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, et a eu une incidence non significative sur les mesures financières présentées précédemment. Voir la note 2 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions sur cette modification de méthode comptable.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les modifications instaurent ce qui suit : 1) une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'application par les administrations territoriales des règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GloBE); 2) des obligations d'information ciblées pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur entrée en vigueur.

En 2023, la Banque a appliqué l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Au cours du deuxième trimestre 2024, les règles du Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires dans lesquels la Banque et ses entités exercent leurs activités. Ces règles seront en vigueur à compter de l'exercice de la Banque ouvert le 1^{er} novembre 2024. La Banque évalue actuellement son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

Modifications de méthodes comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers qui ne sont pas encore en vigueur. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliqueront pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2027.

La note 3 des états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 avril 2024 et pour la période close à cette date contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui énonce les obligations relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers à usage général afin de garantir qu'ils contiendront des informations pertinentes qui donnent une image fidèle des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges de l'entité. IFRS 18 remplace la norme de présentation précédente, IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, soit le 1^{er} novembre 2027 pour la Banque.

IFRS 18 est une nouvelle norme de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers qui met l'accent sur les modifications apportées au compte de résultat et qui introduit trois nouveaux concepts ayant trait à la structure du compte de résultat, aux informations à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net présentées en dehors des états financiers et à certains principes améliorés de regroupement et de ventilation qui s'appliquent aux états financiers de base et aux notes en général. La Banque évalue à présent l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

GLOSSAIRE

TERMES GÉNÉRAUX

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Corrections de valeur pour pertes sur créances – Estimation, par la Banque, des pertes de crédit attendues à la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur sont principalement liées aux risques liés aux prêts et aux acceptations et aux risques hors bilan, y compris les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Montant nominal – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Correspond à un centième de un pour cent.

Prêts dépréciés – Correspondent aux prêts pour lesquels un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Prêts hypothécaires Alt A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standards de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur créances – Montant porté au débit ou au crédit du résultat permettant d'ajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers productifs et dépréciés et les ramener au niveau approprié.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les divers swaps conclus par la Banque sont les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur le rendement total.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

Valeur économique du capital – Valeur actualisée de l'actif net de la Banque.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Actifs administrés – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Actifs liquides – Se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

Corrections de valeur pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts et acceptations – Ratio des corrections de valeur pour pertes sur créances par rapport au total des prêts et acceptations.

Levier d'exploitation – Mesure de l'efficacité et écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen (fondé sur les soldes quotidiens pour la période) exprimé en pourcentage ou en points de base.

Passifs portant intérêt – Comprennent les dépôts de la Banque, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais excluent les passifs portant intérêt liés aux activités de négociation.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et acceptations – Prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et acceptations – Prêts dépréciés diminués des corrections de valeur pour les pertes sur prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations – Ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations. Dans le cas des prêts et acceptations moyens, les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Ratio cours-résultat – Quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat de base par action.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts, définie comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio du dividende versé – Défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TERMES RELATIFS AU RISQUE ET AUX FONDS PROPRES

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Exposition en cas de défaillance (ECD) – Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement les CET1 et les actions privilégiées.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs nets des régimes de retraite, de la réserve de couverture de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Perte en cas de défaillance (PCD) – Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement.

Probabilité de défaillance (PD) – Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure du caractère suffisant des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratios de fonds propres – Quotient obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Risque opérationnel – Risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

AU 30 AVRIL 2024 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ	30
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	31
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	32
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	33
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	35

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

1. Information générale	36	10. Rémunération fondée sur des actions	49
2. Mode de présentation	36	11. Avantages postérieurs à l'emploi	49
3. Modifications de méthodes comptables à venir	38	12. Résultat par action	49
4. Valeurs mobilières	38	13. Instruments financiers – juste valeur	50
5. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances	39	14. Revenu lié aux instruments financiers	50
6. Titrisation et entités structurées	44	15. Passifs éventuels	50
7. Goodwill, logiciels et immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles	45	16. Charges de dépréciation et de restructuration	51
8. Dépôts	46	17. Information sectorielle	51
9. Capital-actions	47	18. Événement postérieur	51

BILAN CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		61 787 \$	69 438 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		1 503 655	1 250 827
Valeurs mobilières	4 et 6		
Au coût amorti		2 993 706	2 995 177
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		2 654 287	2 970 860
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)		83 392	50 390
		5 731 385	6 016 427
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		3 737 614	4 086 170
Prêts	5 et 6		
Personnels		2 306 640	2 571 747
Hypothécaires résidentiels		16 804 486	16 708 809
Commerciaux		17 162 599	17 778 794
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		—	15 000
		36 273 725	37 074 350
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		(215 802)	(205 957)
		36 057 923	36 868 393
Autres			
Dérivés		253 156	325 219
Immobilisations corporelles	7	86 731	113 340
Goodwill	7	—	84 755
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	7	186 587	282 831
Actif d'impôt différé		166 546	119 085
Autres actifs		600 831	676 253
		1 293 851	1 601 483
		48 386 215 \$	49 892 738 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts	8		
Particuliers		20 972 214 \$	22 294 040 \$
Entreprises, banques et autres		3 632 309	3 732 838
		24 604 523	26 026 878
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		2 522 034	2 584 071
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		3 095 936	3 118 708
Acceptations		—	15 000
Dérivés		519 397	738 041
Passif d'impôt différé		57 699	72 344
Autres passifs		1 357 587	1 288 526
		7 552 653	7 816 690
Dettes liées aux activités de titrisation	6	13 154 065	12 853 385
Dettes subordonnées		330 216	337 680
Capitaux propres			
Actions privilégiées	9	122 071	122 071
Billets avec remboursement de capital à recours limité	9	123 487	123 487
Actions ordinaires	9	1 182 447	1 177 827
Résultats non distribués		1 279 280	1 405 800
Cumul des autres éléments du résultat global		30 974	22 868
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	10	6 499	6 052
		2 744 758	2 858 105
		48 386 215 \$	49 892 738 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives de 2023 de la Banque. Voir la note 2 pour plus de précisions.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action (Non audité)	Notes	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
		30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Revenu d'intérêt et de dividendes	14					
Prêts		530 483 \$	543 764 \$	513 819 \$	1 074 247 \$	1 009 199 \$
Valeurs mobilières		28 292	27 951	22 360	56 243	45 058
Dépôts auprès de banques		14 448	16 520	15 548	30 968	30 874
Autres		2 016	9 068	3 886	11 084	10 114
		575 239	597 303	555 613	1 172 542	1 095 245
Frais d'intérêt	14					
Dépôts		255 584	267 595	233 547	523 179	452 681
Dettes liées aux activités de titrisation		91 233	90 260	75 766	181 493	148 456
Dettes subordonnées		4 480	4 585	4 442	9 065	9 033
Autres, incluant les dérivés		44 331	49 609	57 673	93 940	113 774
		395 628	412 049	371 428	807 677	723 944
Revenu net d'intérêt		179 611	185 254	184 185	364 865	371 301
Autres revenus						
Commissions sur prêts		13 271	14 142	16 734	27 413	33 077
Revenus tirés des fonds communs de placement		10 062	10 007	10 970	20 069	22 046
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		11 029	10 393	10 889	21 422	21 643
Revenus tirés des services de cartes		6 758	8 875	7 636	15 633	16 082
Revenus tirés des instruments financiers	14	15 467	12 201	9 070	27 668	16 298
Frais de service		6 954	6 871	7 256	13 825	14 103
Frais tirés des comptes d'investissement		2 807	3 055	3 317	5 862	6 577
Revenus d'assurance, montant net		1 528	1 896	1 751	3 424	3 831
Autres		5 107	5 647	5 359	10 754	12 277
		72 983	73 087	72 982	146 070	145 934
Revenu total		252 594	258 341	257 167	510 935	517 235
Provisions pour pertes sur créances	5	17 931	16 898	16 169	34 829	31 601
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages du personnel	10 et 11	99 471	102 460	100 732	201 931	204 618
Frais d'occupation de locaux et technologie		50 136	52 086	48 561	102 222	95 615
Autres		39 969	37 212	33 179	77 181	65 914
Charges de dépréciation et de restructuration	16	196 765	6 076	—	202 841	—
		386 341	197 834	182 472	584 175	366 147
Résultat avant impôts sur le résultat		(151 678)	43 609	58 526	(108 069)	119 487
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		(34 131)	6 326	9 235	(27 805)	18 286
Résultat net		(117 547) \$	37 283 \$	49 291 \$	(80 264) \$	101 201 \$
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	9	1 288	4 601	1 288	5 889	5 889
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		(118 835) \$	32 682 \$	48 003 \$	(86 153) \$	95 312 \$
Résultat par action	12					
de base		(2,72) \$	0,75 \$	1,11 \$	(1,97) \$	2,20 \$
dilué		(2,71) \$	0,75 \$	1,11 \$	(1,97) \$	2,20 \$
Dividendes par action ordinaire		0,47 \$	0,47 \$	0,46 \$	0,94 \$	0,92 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Résultat net	(117 547) \$	37 283 \$	49 291 \$	(80 264) \$	101 201 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat					
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé					
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(9)	256	(72)	247	82
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(16)	(29)	321	(45)	304
	(25)	227	249	202	386
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(16 395)	29 215	(732)	12 820	9 984
Écarts de conversion, montant net					
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	28 693	(38 020)	20 936	(9 327)	(6 030)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(18 093)	22 504	(11 639)	4 411	1 825
	10 600	(15 516)	9 297	(4 916)	(4 205)
	(5 820)	13 926	8 814	8 106	6 165
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé					
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	1 161	(612)	(1 393)	549	(2 227)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(140)	293	(1 294)	153	(1 220)
	1 021	(319)	(2 687)	702	(3 447)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	(4 799)	13 607	6 127	8 808	2 718
Résultat global	(122 346) \$	50 890 \$	55 418 \$	(71 456) \$	103 919 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(3) \$	92 \$	(25) \$	89 \$	30 \$
Reclassement en résultat net des (profits nets) pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(6)	(10)	115	(16)	109
	(9)	82	90	73	139
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(5 903)	10 519	(263)	4 616	3 595
Écarts de conversion, montant net					
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	—	(98)	126	(98)	(211)
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	419	(221)	(502)	198	(802)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	(51)	106	(467)	55	(440)
	(5 544) \$	10 388 \$	(1 016) \$	4 844 \$	2 281 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour les six mois clos le 30 avril 2024

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Actions privilégiées (note 9)	Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 9)	Actions ordinaires (note 9)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global				Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions	Total des capitaux propres
					Titres d'emprunt à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger				
Solde au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾	122 071 \$	123 487 \$	1 177 827 \$	1 405 800 \$	(265) \$	(3 680) \$	26 813 \$	22 868 \$	6 052 \$	2 858 105 \$	
Perte nette				(80 264)						(80 264)	
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)											
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					247			247		247	
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					(45)			(45)		(45)	
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						12 820		12 820		12 820	
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(9 327)	(9 327)		(9 327)	
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger							4 411	4 411		4 411	
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel				549						549	
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG				153						153	
Résultat global				(79 562)	202	12 820	(4 916)	8 106		(71 456)	
Émission d'actions ordinaires			4 620							4 620	
Rémunération fondée sur des actions									447	447	
Dividendes et autres											
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité				(5 889)						(5 889)	
Actions ordinaires				(41 069)						(41 069)	
Solde au 30 avril 2024	122 071 \$	123 487 \$	1 182 447 \$	1 279 280 \$	(63) \$	9 140 \$	21 897 \$	30 974 \$	6 499 \$	2 744 758 \$	

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives de 2023 de la Banque. Voir la note 2 pour plus de précisions.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

Pour les six mois clos le 30 avril 2023

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Actions privilégiées (note 9)	Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 9)	Actions ordinaires (note 9)	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global					Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions	Total des capitaux propres
					Titres d'emprunt à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger					
Solde au 31 octobre 2022	122 071 \$	122 332 \$	1 167 549 \$	1 322 381 \$	(622) \$	22 607 \$	20 060 \$	42 045 \$	4 725 \$	2 781 103 \$		
Incidence de l'adoption d'IFRS 17 ⁽¹⁾				(715)						(715)		
Solde au 1 ^{er} novembre 2022	122 071	122 332	1 167 549	1 321 666	(622)	22 607	20 060	42 045	4 725	2 780 388		
Résultat net				101 201						101 201		
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)												
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					82			82		82		
Reclassement en résultat net des pertes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG					304			304		304		
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						9 984		9 984		9 984		
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(6 030)	(6 030)		(6 030)		
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger							1 825	1 825		1 825		
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel				(2 227)						(2 227)		
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG				(1 220)						(1 220)		
Résultat global				97 754	386	9 984	(4 205)	6 165		103 919		
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net		1 184		(112)						1 072		
Émission d'actions ordinaires			4 720							4 720		
Rémunération fondée sur des actions									969	969		
Dividendes et autres												
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité				(5 889)						(5 889)		
Actions ordinaires				(39 901)						(39 901)		
Solde au 30 avril 2023	122 071 \$	123 516 \$	1 172 269 \$	1 373 518 \$	(236) \$	32 591 \$	15 855 \$	48 210 \$	5 694 \$	2 845 278 \$		

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance*, ce qui a exigé le retraitement des informations comparatives de 2023 de la Banque. Voir la note 2 pour plus de précisions.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Résultat net	(117 547) \$	37 283 \$	49 291 \$	(80 264) \$	101 201 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :					
Provisions pour pertes sur créances	5	17 931	16 898	34 829	31 601
Impôt différé	(52 523)	(14 489)	(8 269)	(67 012)	(16 877)
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles, et des immobilisations corporelles	7	193 096	416	193 512	83
Amortissement des immobilisations corporelles		4 555	4 608	9 163	9 156
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		11 332	11 486	22 818	19 700
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :					
Prêts	415 318	362 597	(261 662)	777 915	(339 561)
Acceptations	—	(15 000)	(2 585)	(15 000)	(99 800)
Valeurs mobilières à la JVRN	(24 196)	340 769	83 905	316 573	(49 684)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	(394 601)	743 157	(441 298)	348 556	(655 057)
Intérêts courus à recevoir et à payer	45 089	75 278	20 285	120 367	36 420
Dérivés	123 324	(269 905)	24 436	(146 581)	(269 831)
Dépôts	(463 572)	(958 783)	(1 034 343)	(1 422 355)	(613 668)
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	611 419	(673 456)	(200 935)	(62 037)	124 188
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	(166 141)	143 369	886 149	(22 772)	284 606
Dette liée aux activités de titrisation	307 668	(6 988)	524 873	300 680	452 046
Autres, montant net	(9 419)	52 866	22 685	43 447	(85)
	501 733	(149 894)	(306 728)	351 839	(985 562)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Paiement d'obligations locatives	(4 464)	(4 394)	(4 244)	(8 858)	(8 374)
Achat de dette subordonnée	(1 690)	(5 963)	2 497	(7 653)	1 879
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net	9	—	209	—	1 072
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	9	(4)	24	(16)	18
Dividendes et autres distributions	(19 516)	(22 806)	(18 988)	(42 322)	(41 089)
	(25 674)	(33 175)	(20 502)	(58 849)	(46 494)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Variation des valeurs mobilières au coût amorti					
Acquisitions	(337 568)	(778 330)	(664 074)	(1 115 898)	(1 588 604)
Produit à la vente et à l'échéance	738 718	378 868	592 483	1 117 586	1 710 117
Variations des valeurs mobilières à la JVAERG					
Acquisitions	(57 757)	(128 550)	(180 690)	(186 307)	(299 652)
Produit à la vente et à l'échéance	62 574	91 251	227 458	153 825	407 491
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles	(9 463)	(7 667)	(8 716)	(17 130)	(18 791)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(878 104)	625 276	347 378	(252 828)	792 577
	(481 600)	180 848	313 839	(300 752)	1 003 138
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	2 437	(2 326)	1 672	111	1 143
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	(3 104)	(4 547)	(11 719)	(7 651)	(27 775)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période	64 891	69 438	63 646	69 438	79 702
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période	61 787 \$	64 891 \$	51 927 \$	61 787 \$	51 927 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :					
Intérêts versés au cours de la période	334 039 \$	366 577 \$	322 562 \$	700 616 \$	627 519 \$
Intérêts reçus au cours de la période	568 306 \$	603 672 \$	541 798 \$	1 171 978 \$	1 057 061 \$
Dividendes reçus au cours de la période	850 \$	1 513 \$	1 277 \$	2 363 \$	3 452 \$
Impôts sur le résultat payés au cours de la période	22 487 \$	10 449 \$	23 768 \$	32 936 \$	55 862 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire (non audité).

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et est présente aux États-Unis.

La Banque est la société mère ultime du Groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada, et son bureau principal, à Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour la période close le 30 avril 2024 ont été approuvés par le conseil d'administration le 30 mai 2024.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 préparés selon les IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf pour ce qui est des modifications décrites ci-après à la note 2.1 des présents états financiers consolidés, qui sont appliquées depuis le 1^{er} novembre 2023. Les chiffres comparatifs ont été reclassés dans le but de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de sa monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

2.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES POUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a adopté rétrospectivement IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, IFRS 4. L'adoption d'IFRS 17 a nécessité le retraitement des informations comparatives et des mesures financières de 2023 de la Banque et a donné lieu à une augmentation des autres actifs et à une diminution des résultats non distribués de 0,7 million \$, respectivement au 1^{er} novembre 2022 et au 31 octobre 2023. L'adoption d'IFRS 17 n'a pas eu d'incidence importante sur l'état du résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, ni sur les mesures financières présentées précédemment.

a) *Méthode comptable applicable à compter du 1^{er} novembre 2023*

Selon IFRS 17, un contrat d'assurance est un « contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire) en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) porte préjudice au titulaire ». La Banque a répertorié les contrats de réassurance émis et les ententes de réassurance détenues par une de ses filiales.

À la date de début d'un contrat d'assurance, un passif au titre de la couverture restante est déterminé à l'aide de la méthode de la répartition des primes, une méthode simplifiée optionnelle permettant d'évaluer un groupe admissible de contrats d'assurance émis, de contrats de réassurance émis ou de contrats de réassurance détenus. La Banque était en droit d'appliquer la méthode de la répartition des primes pour ses contrats d'assurance jusqu'à ce qu'une des conditions suivantes était remplie :

- la période de couverture de chaque contrat du groupe est d'un an ou moins;
- la Banque s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe que donne cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle que donnerait l'application des dispositions correspondant au modèle général.

Après la comptabilisation initiale, le passif au titre de la couverture restante est comptabilisé pour la période de couverture en fonction de l'écoulement du temps. La Banque présente les passifs d'assurance dans les autres passifs au bilan consolidé, et les revenus d'assurance et charges afférentes aux activités d'assurance, dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

b) Méthode appliquée avant le 1^{er} novembre 2023

Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)

En mai 2023, l'IASB a publié le document intitulé Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications prévoient une exception temporaire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier 2 publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les modifications instaurent ce qui suit : 1) une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'application par les administrations territoriales des règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GLoBE); 2) des obligations d'information ciblées pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'exposition d'une entité à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur entrée en vigueur.

En 2023, la Banque a appliqué l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Au cours du deuxième trimestre 2024, les règles du Pilier 2 ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires dans lesquels la Banque et ses entités exercent leurs activités. Ces règles seront en vigueur à compter de l'exercice de la Banque ouvert le 1^{er} novembre 2024. La Banque évalue actuellement son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

2.2 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations et des hypothèses subjectives ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités comme il est mentionné dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 :

Juste valeur des instruments financiers	Notes 3 et 21	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 17
Corrections de valeur pour pertes sur créances	Notes 3 et 6	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 18
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3 et 9	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 26

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochaines périodes pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. Les faits nouveaux macroéconomiques récents, notamment l'inflation élevée et l'augmentation du taux d'intérêt, ont amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. La pleine ampleur de l'incidence que les faits nouveaux macroéconomiques récents auront sur l'économie du Canada et des États-Unis et sur les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir.

2.3 RÉFORME DES TAUX INTERBANCAIRES OFFERTS

Le remplacement des taux interbancaires offerts par des taux de référence alternatifs est une initiative mondiale qui a une incidence sur les instruments financiers indexés aux taux interbancaires offerts partout dans le monde, y compris au Canada. En mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited (RBSL), administrateur du taux offert en dollars canadiens (CDOR) a publié un avis de cessation du CDOR selon lequel le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront de façon permanente immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réforme des taux interbancaires offerts et les actifs et passifs financiers indexés sur le CDOR qui arriveront à échéance après le 28 juin 2024, voir la note 2 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

Cette rubrique présente un résumé des nouvelles normes et des modifications apportées aux normes existantes publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui énonce les obligations relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers à usage général afin de garantir qu'ils contiendront des informations pertinentes qui donnent une image fidèle des actifs, des passifs, des capitaux propres, des produits et des charges de l'entité. IFRS 18 remplace la norme de présentation précédente, IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, soit le 1^{er} novembre 2027 pour la Banque.

IFRS 18 est une nouvelle norme de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers qui met l'accent sur les modifications apportées au compte de résultat et qui introduit trois nouveaux concepts ayant trait à la structure du compte de résultat, aux informations à fournir dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net présentées en dehors des états financiers et à certains principes améliorés de regroupement et de ventilation qui s'appliquent aux états financiers de base et aux notes en général. La Banque évalue à présent l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

4. VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 30 avril 2024, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant principalement considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 30 avril 2024, la correction de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti s'établissait à 0,3 million \$ (0,3 million \$ au 31 octobre 2023) et celle à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global, à néant (néant au 31 octobre 2023).

Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾

	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada ⁽²⁾	935 291 \$	1 098 545 \$
par des provinces	1 687 483	1 565 095
par des municipalités	69 210	60 460
Autres titres d'emprunt	301 722	271 077
	2 993 706 \$	2 995 177 \$

(1) La Banque applique la comptabilité de couverture de juste valeur pour couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt et aux variations de la juste valeur de ses valeurs mobilières au coût amorti. La valeur comptable des valeurs mobilières faisant partie d'une relation de couverture de la juste valeur est ajustée pour tenir compte des profits (pertes) sur les contrats de couverture connexes.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties								
par le Canada ⁽¹⁾	48 934 \$	64 \$	26 \$	48 972 \$	14 709 \$	7 \$	61 \$	14 655 \$
par des provinces	3 396	21	31	3 386	4 021	—	102	3 919
par des municipalités	693	—	10	683	914	—	27	887
Autres titres d'emprunt	3 727	8	41	3 694	5 060	9	114	4 955
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	16 986	9 671	—	26 657	16 510	9 464	—	25 974
	73 736 \$	9 764 \$	108 \$	83 392 \$	41 214 \$	9 480 \$	304 \$	50 390 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net. Le revenu de dividendes comptabilisé en résultat sur ces placements s'est établi à néant pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (0,8 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et 0,6 million \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2023) et à 0,8 million \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024 (2,2 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023), y compris un montant négligeable au titre des placements vendus au cours de ces exercices.

	Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	30 avril 2023
Juste valeur au début de la période	25 974 \$	156 000 \$
Variation de la juste valeur	208	17 282
Désignés à la JVAERG	475	793
Ventes ou rachats	—	(148 768)
Juste valeur à la fin de la période	26 657 \$	25 307 \$

5. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

Pour des renseignements additionnels sur l'évaluation des pertes de crédit attendues, voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et acceptations et des risques hors bilan, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	Au 30 avril 2024				Au 31 octobre 2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels								
Risque très faible	1 664 062 \$	312 \$	— \$	1 664 374 \$	1 820 989 \$	44 624 \$	— \$	1 865 613 \$
Risque faible	241 136	32 698	—	273 834	264 729	55 121	—	319 850
Risque moyen	189 371	157 088	—	346 459	204 277	153 684	—	357 961
Risque élevé	—	8 384	—	8 384	—	9 417	—	9 417
Défaillance	—	—	13 589	13 589	—	—	18 906	18 906
Valeur comptable brute	2 094 569	198 482	13 589	2 306 640	2 289 995	262 846	18 906	2 571 747
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	7 399	26 599	4 546	38 544	7 233	31 658	7 063	45 954
Valeur comptable nette	2 087 170 \$	171 883 \$	9 043 \$	2 268 096 \$	2 282 762 \$	231 188 \$	11 843 \$	2 525 793 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
Risque très faible	12 006 751 \$	135 \$	— \$	12 006 886 \$	11 972 628 \$	— \$	— \$	11 972 628 \$
Risque faible	2 448 580	18 737	—	2 467 317	2 512 683	15 296	—	2 527 979
Risque moyen	1 636 790	521 164	—	2 157 954	1 727 443	346 927	—	2 074 370
Risque élevé	—	130 357	—	130 357	—	91 936	—	91 936
Défaillance	—	—	41 972	41 972	—	—	41 896	41 896
Valeur comptable brute	16 092 121	670 393	41 972	16 804 486	16 212 754	454 159	41 896	16 708 809
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 230	9 347	2 098	16 675	5 721	7 763	2 072	15 556
Valeur comptable nette	16 086 891 \$	661 046 \$	39 874 \$	16 787 811 \$	16 207 033 \$	446 396 \$	39 824 \$	16 693 253 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾								
Risque très faible	3 269 778 \$	74 952 \$	— \$	3 344 730 \$	3 657 740 \$	2 106 \$	— \$	3 659 846 \$
Risque faible	8 819 041	415 120	—	9 234 161	10 114 411	112 295	—	10 226 706
Risque moyen	2 847 953	1 206 749	—	4 054 702	2 511 637	796 532	—	3 308 169
Risque élevé	—	280 976	—	280 976	—	431 844	—	431 844
Défaillance	—	—	248 030	248 030	—	—	167 229	167 229
Valeur comptable brute	14 936 772	1 977 797	248 030	17 162 599	16 283 788	1 342 777	167 229	17 793 794
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	60 895	34 924	64 764	160 583	60 838	34 053	49 556	144 447
Valeur comptable nette	14 875 877 \$	1 942 873 \$	183 266 \$	17 002 016 \$	16 222 950 \$	1 308 724 \$	117 673 \$	17 649 347 \$
Total des prêts								
Valeur comptable brute	33 123 462 \$	2 846 672 \$	303 591 \$	36 273 725 \$	34 786 537 \$	2 059 782 \$	228 031 \$	37 074 350 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	73 524	70 870	71 408	215 802	73 792	73 474	58 691	205 957
Valeur comptable nette	33 049 938 \$	2 775 802 \$	232 183 \$	36 057 923 \$	34 712 745 \$	1 986 308 \$	169 340 \$	36 868 393 \$
Risques hors bilan ⁽²⁾								
Risque très faible	1 629 573 \$	2 499 \$	— \$	1 632 072 \$	1 686 556 \$	276 \$	— \$	1 686 832 \$
Risque faible	775 545	27 864	—	803 409	903 282	26 496	—	929 778
Risque moyen	420 916	77 770	—	498 686	399 034	69 647	—	468 681
Risque élevé	—	14 080	—	14 080	—	14 720	—	14 720
Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des risques	2 826 034	122 213	—	2 948 247	2 988 872	111 139	—	3 100 011
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	7 226	2 210	—	9 436	6 596	2 248	—	8 844
Total des risques, montant net	2 818 808 \$	120 003 \$	— \$	2 938 811 \$	2 982 276 \$	108 891 \$	— \$	3 091 167 \$

(1) Comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

Rapprochement trimestriel des corrections de valeur pour pertes sur créances

	Pour le trimestre clos le 30 avril 2024				Pour le trimestre clos le 30 avril 2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels								
Solde au début de la période	7 577 \$	31 196 \$	5 044 \$	43 817 \$	10 593 \$	37 021 \$	4 516 \$	52 130 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 996	(3 760)	(236)	—	3 432	(3 098)	(334)	—
vers le stade 2	(757)	1 134	(377)	—	(995)	1 376	(381)	—
vers le stade 3	(9)	(1 649)	1 658	—	(26)	(5 262)	5 288	—
Octrois	242	—	—	242	311	—	—	311
Décomptabilisations	(302)	(2 675)	(2 177)	(5 154)	(361)	(3 468)	(908)	(4 737)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 797)	3 386	5 338	6 927	(3 502)	6 086	1 498	4 082
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 373	(3 564)	4 206	2 015	(1 141)	(4 366)	5 163	(344)
Radiations	—	—	(5 801)	(5 801)	—	—	(6 183)	(6 183)
Recouvrements	—	—	1 318	1 318	—	—	2 357	2 357
Change et autres	—	—	(221)	(221)	—	—	(223)	(223)
Solde à la fin de la période	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$	9 452 \$	32 655 \$	5 630 \$	47 737 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	7 399 \$	26 599 \$	4 546 \$	38 544 \$	8 423 \$	31 746 \$	5 630 \$	45 799 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	1 551	1 033	—	2 584	1 029	909	—	1 938
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$	9 452 \$	32 655 \$	5 630 \$	47 737 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
Solde au début de la période	6 217 \$	9 200 \$	1 951 \$	17 368 \$	6 663 \$	6 592 \$	2 212 \$	15 467 \$
Transferts :								
vers le stade 1	1 795	(1 734)	(61)	—	1 780	(1 523)	(257)	—
vers le stade 2	(548)	812	(264)	—	(305)	658	(353)	—
vers le stade 3	(32)	(492)	524	—	(4)	(174)	178	—
Octrois	247	—	—	247	266	—	—	266
Décomptabilisations	(199)	(548)	(448)	(1 195)	(131)	(144)	(267)	(542)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 517)	2 278	979	1 740	(2 052)	1 786	775	509
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(254)	316	730	792	(446)	603	76	233
Radiations	—	—	(287)	(287)	—	—	(453)	(453)
Recouvrements	—	—	86	86	—	—	257	257
Change et autres	—	—	(382)	(382)	—	—	(382)	(382)
Solde à la fin de la période	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$	6 217 \$	7 195 \$	1 710 \$	15 122 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 230 \$	9 347 \$	2 098 \$	16 675 \$	5 973 \$	6 925 \$	1 710 \$	14 608 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	733	169	—	902	244	270	—	514
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$	6 217 \$	7 195 \$	1 710 \$	15 122 \$
Prêts commerciaux								
Solde au début de la période	66 796 \$	42 372 \$	48 122 \$	157 290 \$	63 682 \$	28 474 \$	43 719 \$	135 875 \$
Transferts :								
vers le stade 1	7 890	(7 077)	(813)	—	5 253	(4 164)	(1 089)	—
vers le stade 2	(4 612)	5 364	(752)	—	(2 020)	2 118	(98)	—
vers le stade 3	(262)	(1 671)	1 933	—	(46)	(2 504)	2 550	—
Octrois	5 933	—	—	5 933	1 131	—	—	1 131
Décomptabilisations	(8 522)	(9 910)	(2 058)	(20 490)	(4 212)	(6 043)	(9 954)	(20 209)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 934)	6 630	24 985	29 681	3 766	16 183	15 409	35 358
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(1 507)	(6 664)	23 295	15 124	3 872	5 590	6 818	16 280
Radiations	—	—	(7 710)	(7 710)	—	—	(3 079)	(3 079)
Recouvrements	—	—	752	752	—	—	240	240
Change et autres	548	224	305	1 077	(2)	(30)	(536)	(568)
Solde à la fin de la période	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$	67 552 \$	34 034 \$	47 162 \$	148 748 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	60 895 \$	34 924 \$	64 764 \$	160 583 \$	62 815 \$	32 379 \$	47 162 \$	142 356 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	4 942	1 008	—	5 950	4 737	1 655	—	6 392
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$	67 552 \$	34 034 \$	47 162 \$	148 748 \$
Total des risques								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	73 524 \$	70 870 \$	71 408 \$	215 802 \$	77 211 \$	71 050 \$	54 502 \$	202 763 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	7 226	2 210	—	9 436	6 010	2 834	—	8 844
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	80 750 \$	73 080 \$	71 408 \$	225 238 \$	83 221 \$	73 884 \$	54 502 \$	211 607 \$

Rapprochement depuis le début de l'exercice des corrections de valeur pour pertes sur créances

	Pour les six mois clos le 30 avril 2024				Pour les six mois clos le 30 avril 2023			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels								
Solde au début de la période	8 298 \$	32 758 \$	7 063 \$	48 119 \$	13 173 \$	36 862 \$	3 476 \$	53 511 \$
Transferts :								
vers le stade 1	4 487	(4 243)	(244)	—	4 162	(4 020)	(142)	—
vers le stade 2	(1 045)	1 660	(615)	—	(2 069)	2 298	(229)	—
vers le stade 3	(50)	(1 749)	1 799	—	(213)	(4 598)	4 811	—
Octrois	407	—	—	407	429	—	—	429
Décomptabilisations	(756)	(6 164)	(4 509)	(11 429)	(1 098)	(6 498)	(1 162)	(8 758)
Réévaluation des provisions, montant net	(2 391)	5 370	10 149	13 128	(4 932)	8 611	11 584	15 263
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	652	(5 126)	6 580	2 106	(3 721)	(4 207)	14 862	6 934
Radiations	—	—	(11 976)	(11 976)	—	—	(16 552)	(16 552)
Recouvrements	—	—	3 321	3 321	—	—	4 287	4 287
Change et autres	—	—	(442)	(442)	—	—	(443)	(443)
Solde à la fin de la période	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$	9 452 \$	32 655 \$	5 630 \$	47 737 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	7 399 \$	26 599 \$	4 546 \$	38 544 \$	8 423 \$	31 746 \$	5 630 \$	45 799 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	1 551	1 033	—	2 584	1 029	909	—	1 938
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	8 950 \$	27 632 \$	4 546 \$	41 128 \$	9 452 \$	32 655 \$	5 630 \$	47 737 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
Solde au début de la période	5 989 \$	7 977 \$	2 072 \$	16 038 \$	6 839 \$	6 599 \$	2 591 \$	16 029 \$
Transferts :								
vers le stade 1	2 436	(2 251)	(185)	—	2 982	(2 652)	(330)	—
vers le stade 2	(764)	1 199	(435)	—	(475)	931	(456)	—
vers le stade 3	(40)	(426)	466	—	(21)	(200)	221	—
Octrois	785	—	—	785	618	—	—	618
Décomptabilisations	(458)	(498)	(458)	(1 414)	(521)	(552)	(439)	(1 512)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 985)	3 515	1 553	3 083	(3 205)	3 069	1 287	1 151
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(26)	1 539	941	2 454	(622)	596	283	257
Radiations	—	—	(388)	(388)	—	—	(715)	(715)
Recouvrements	—	—	237	237	—	—	315	315
Change et autres	—	—	(764)	(764)	—	—	(764)	(764)
Solde à la fin de la période	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$	6 217 \$	7 195 \$	1 710 \$	15 122 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	5 230 \$	9 347 \$	2 098 \$	16 675 \$	5 973 \$	6 925 \$	1 710 \$	14 608 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	733	169	—	902	244	270	—	514
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	5 963 \$	9 516 \$	2 098 \$	17 577 \$	6 217 \$	7 195 \$	1 710 \$	15 122 \$
Prêts commerciaux								
Solde au début de la période	66 101 \$	34 987 \$	49 556 \$	150 644 \$	55 835 \$	29 539 \$	46 237 \$	131 611 \$
Transferts :								
vers le stade 1	5 201	(4 514)	(687)	—	5 211	(4 762)	(449)	—
vers le stade 2	(6 132)	7 513	(1 381)	—	(2 430)	2 584	(154)	—
vers le stade 3	(512)	(1 134)	1 646	—	(390)	(1 804)	2 194	—
Octrois	9 598	—	—	9 598	2 604	—	—	2 604
Décomptabilisations	(12 033)	(15 904)	(2 994)	(30 931)	(6 363)	(8 132)	(784)	(15 279)
Réévaluation des provisions, montant net	3 408	14 899	33 295	51 602	14 156	17 282	5 647	37 085
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(470)	860	29 879	30 269	12 788	5 168	6 454	24 410
Radiations	—	—	(15 080)	(15 080)	—	—	(4 717)	(4 717)
Recouvrements	—	—	1 216	1 216	—	—	276	276
Change et autres	206	85	(807)	(516)	(1 071)	(673)	(1 088)	(2 832)
Solde à la fin de la période	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$	67 552 \$	34 034 \$	47 162 \$	148 748 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	60 895 \$	34 924 \$	64 764 \$	160 583 \$	62 815 \$	32 379 \$	47 162 \$	142 356 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	4 942	1 008	—	5 950	4 737	1 655	—	6 392
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	65 837 \$	35 932 \$	64 764 \$	166 533 \$	67 552 \$	34 034 \$	47 162 \$	148 748 \$
Total des risques								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	73 524 \$	70 870 \$	71 408 \$	215 802 \$	77 211 \$	71 050 \$	54 502 \$	202 763 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	7 226	2 210	—	9 436	6 010	2 834	—	8 844
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	80 750 \$	73 080 \$	71 408 \$	225 238 \$	83 221 \$	73 884 \$	54 502 \$	211 607 \$

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023.

	Au 30 avril 2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance (diminution) du PIB	1,2 %	3,2 %	2,2 %	3,7 %	(1,2) %	2,0 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,2	6,0	5,7	5,1	6,8	7,3
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	3,8 %	7,0 %	8,3 %	10,9 %	(4,7) %	3,9 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾	1,3 %	10,0 %	6,8 %	13,2 %	(13,9) %	7,4 %

	Au 31 octobre 2023					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance (diminution) du PIB	0,6 %	3,0 %	2,2 %	3,5 %	(2,3) %	2,8 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,2	6,1	5,4	4,9	8,1	7,7
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	1,5 %	7,5 %	6,4 %	10,6 %	(7,2) %	4,9 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾	0,8 %	9,6 %	10,9 %	10,4 %	(9,3) %	13,3 %

(1) Variation ou moyenne attendue pour les 12 mois à venir. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation ou moyenne attendue pour la période de 24 mois restante de l'horizon prévisionnel. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage moyen, l'indice des prix de l'immobilier et l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est le PIB. Une hausse du taux de chômage moyen entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques mentionnés ci-dessus entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

Description des scénarios utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues au 30 avril 2024

Dans le scénario de base, un atterrissage en douceur de l'économie se produit tant aux États-Unis qu'au Canada. Aux États-Unis, les taux d'intérêt élevés ont une incidence plus modérée, et l'économie connaît une période de croissance modérée. Au Canada, le resserrement des conditions financières freine suffisamment la demande des ménages et des entreprises. En outre, le Canada connaît une croissance économique modérée stimulée par l'importante croissance démographique. Le taux de chômage est légèrement en hausse, et les prix des maisons augmentent à un rythme modéré du fait du déséquilibre considérable entre l'offre et la demande sur le marché de l'habitation. Le rendement des actions est limité. Les banques centrales rétablissent la stabilité des prix à la consommation, ce dont fait foi l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), ce qui leur permet de procéder à des réductions prudentes des taux directeurs. La reprise est empreinte d'un dynamisme économique positif modéré.

Dans le scénario pessimiste, l'inflation telle que mesurée par l'IPC reprend de plus belle, et le resserrement des conditions financières dépasse les attentes des marchés financiers. Ainsi, les banques centrales sont amenées à maintenir les taux directeurs à leur niveau élevé actuel. Le caractère plus restrictif des politiques monétaires entraîne une récession profonde en Amérique du Nord à la fin de 2024 et au début de 2025. Les bilans des consommateurs et des entreprises se détériorent. Le taux de chômage marque une importante progression et provoque un recul modéré du prix des maisons. Le cours des actions est nettement à la baisse, et les banques centrales sont dans l'impossibilité d'abaisser leur taux directeur avant le milieu de 2025 en raison de la persistance des pressions inflationnistes sous-jacentes. La reprise reste lente jusqu'à la fin de la période prévisionnelle.

Dans le scénario optimiste, la croissance économique des États-Unis demeure très forte, et le Canada connaît une période de croissance modérée. L'inflation telle que mesurée par l'IPC ralentit rapidement pendant le reste de 2024. Rassurées par les preuves convaincantes d'une nouvelle stabilisation des prix, les banques centrales abaissent leurs taux directeurs plus vite pendant la seconde moitié de 2024 et au début de 2025, ce qui facilite la phase d'adaptation des clients et des entreprises. La conjoncture solide du marché du travail est préservée, et le taux de chômage demeure très bas. En raison de la pénurie structurelle au Canada et de l'environnement des taux d'intérêt moins restrictif, les prix des maisons sont significativement en hausse. L'amélioration du climat économique et le rebond du marché en Amérique du Nord contribuent à l'essor du rendement des actions.

Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs

Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario de base, le montant obtenu serait inférieur de 15,4 millions \$ à celui comptabilisé au 30 avril 2024 (montant inférieur de 25,1 millions \$ au 31 octobre 2023). Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, la Banque devait utiliser uniquement le scénario pessimiste, le montant obtenu serait supérieur de 34,8 millions \$ à celui comptabilisé au 30 avril 2024 (montant supérieur de 52,9 millions \$ au 31 octobre 2023).

Cette mesure de sensibilité ne vise que l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le stade 1 et le stade 2 qui auraient découlé de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et se seraient produites dans un scénario de base intégral ou un scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, le montant des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs pourrait dépasser celui qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du stade 1 vers le stade 2. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles prises en compte dans les estimations de la Banque.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuellement mis en place, si tous les prêts productifs étaient au stade 1, reflétant une période de pertes attendues de 12 mois, les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs seraient de 142,2 millions \$ au 30 avril 2024 (143,5 millions \$ au 31 octobre 2023).

Prêts en souffrance mais non dépréciés

Le tableau suivant présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif.

	Au 30 avril 2024			Au 31 octobre 2023		
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total
Prêts personnels	50 675 \$	17 982 \$	68 657 \$	58 318 \$	19 724 \$	78 042 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	140 068	50 290	190 358	130 671	38 753	169 424
	190 743 \$	68 272 \$	259 015 \$	188 989 \$	58 477 \$	247 466 \$

Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste Prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 1,1 milliard \$ au 30 avril 2024 (1,1 milliard \$ au 31 octobre 2023).

6. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

6.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Prêts hypothécaires résidentiels	11 923 135 \$	11 756 823 \$
Actifs de remplacement ⁽¹⁾	702 675	558 410
Dette liée aux activités de titrisation	(12 351 665)	(11 929 907)

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

Au 30 avril 2024, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 85,0 millions \$ (107,0 millions \$ au 31 octobre 2023) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

6.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Prêts personnels	909 588 \$	1 057 456 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	338 306	470 682
Dette liée aux activités de titrisation	(802 400)	(923 478)

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses au poste Prêts commerciaux.

6.3 OBLIGATIONS SÉCURISÉES

La Banque a établi un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le programme) conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Au 30 avril 2024, deux séries d'obligations sécurisées étaient en circulation, d'un montant en principal de respectivement 250,0 millions \$ et 260,0 millions \$ et portant intérêt à un taux annuel de respectivement 1,603 % et 3,545 %, payable semestriellement. Les obligations sécurisées sont comptabilisées au poste Dépôts dans le bilan consolidé de la Banque.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à une entité structurée consolidée, LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP), afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Au 30 avril 2024, le montant total des hypothèques en cours s'établissait à 675,5 millions \$ (712,9 millions \$ au 31 octobre 2023). Pour des renseignements additionnels sur le programme, voir la note 7 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

7. GOODWILL, LOGICIELS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Goodwill

	Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	30 avril 2023
Au début de la période	84 755 \$	83 710 \$
Dépréciation	(83 929)	—
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	(826)	(325)
À la fin de la période	— \$	83 385 \$

Le goodwill au 31 octobre 2023 et au 30 avril 2023 a été affecté à l'ancienne unité génératrice de trésorerie (UGT) Services aux entreprises. Le 1^{er} novembre 2023, les UGT et les secteurs opérationnels de la Banque ont été réorganisés de façon à les aligner sur le modèle d'exploitation de la Banque, lequel a été revu peu après les nominations récentes au sein de l'équipe de direction, ce qui a entraîné le regroupement des anciens secteurs Services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises qui forment dorénavant le secteur opérationnel Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Ce secteur opérationnel constitue également une UGT de la Banque. Voir la note 17 pour plus de précisions. À la suite de cette modification, le goodwill a été affecté à l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, qui offre une vaste gamme de services financiers et de solutions axées sur le conseil aux particuliers et aux entreprises partout au Canada et aux États-Unis.

Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable.

En avril 2024, la Banque a identifié certains indicateurs de dépréciation possible pour les actifs du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, ce qui s'explique par l'effet cumulé de la baisse soutenue du cours de l'action par rapport à sa valeur comptable, de la récente baisse des volumes d'actifs et de dépôts et de la décision stratégique de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit afin de mettre l'accent sur les priorités du plan stratégique renouvelé. Ces facteurs ont amené la direction à soumettre l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises à un test de dépréciation au 30 avril 2024.

À l'issue du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée de l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises s'est révélée inférieure à sa valeur comptable, ce qui a amené la Banque à comptabiliser une charge de dépréciation totalisant 155,9 millions \$ au poste Charges de dépréciation et de restructuration, laquelle se rapporte à la dépréciation du goodwill, pour un montant de 83,9 millions \$, des logiciels et immobilisations incorporelles, pour un montant de 66,2 millions \$, et des immobilisations corporelles, pour un montant de 5,8 millions \$.

La valeur recouvrable de l'UGT Services bancaires aux particuliers et aux entreprises a été estimée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, laquelle a été calculée à l'aide de la technique de la valeur actualisée, en tenant compte du plan d'affaires de la Banque et des investissements prévus sur cinq ans. Les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 10,3 % en avril 2024 (10,0 % en octobre 2023). La direction considère que ces estimations sont raisonnables et prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors de son contrôle. Toute modification raisonnablement possible apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats du test de dépréciation.

Logiciels, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Dépréciation

La direction revoit périodiquement l'utilisation des actifs de la Banque, notamment les logiciels et autres immobilisations incorporelles, ainsi que les immobilisations corporelles. Au cours du deuxième trimestre 2024, une charge de dépréciation des immobilisations incorporelles de 23,3 millions \$, attribuable à la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Voir la note 16 pour plus de précisions.

En outre, le 30 avril 2024, la Banque a identifié certains indicateurs de dépréciation se rapportant à l'intention de la direction de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs de la Banque à Toronto. La Banque a comparé la valeur comptable de ses actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur recouvrable, laquelle est calculée en fonction de la valeur d'utilité sur la base des modalités prévues des contrats de sous-location sur la durée restante des contrats de location principaux. Ces modalités comprennent notamment le recouvrement de loyers de base et le recouvrement de loyers variables, ainsi que la période d'absorption prévue. Une dépréciation des immobilisations corporelles d'un montant de 13,8 millions \$ a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration au deuxième trimestre 2024. Voir la note 16 pour plus de précisions.

8. DÉPÔTS

	Au 30 avril 2024			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	115 130 \$	6 150 429 \$	14 706 655 \$	20 972 214 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾	1 012 289	168 594	2 451 426	3 632 309
	1 127 419 \$	6 319 023 \$	17 158 081 \$	24 604 523 \$

	Au 31 octobre 2023			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	113 712 \$	7 278 916 \$	14 901 412 \$	22 294 040 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁴⁾	982 081	206 853	2 543 904	3 732 838
	1 095 793 \$	7 485 769 \$	17 445 316 \$	26 026 878 \$

(1) Les dépôts à vue, principalement constitués de comptes chèques, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait.

(2) Les dépôts sur préavis, principalement constitués de comptes d'épargne, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang et les obligations sécurisées.

(4) La Banque a accès à une facilité de crédit d'un montant maximal de 200 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2025, sur laquelle aucun montant n'avait été emprunté au 30 avril 2024 (néant au 31 octobre 2023).

9. CAPITAL-ACTIONS

Actions privilégiées

Émises et en circulation

	Pour les six mois clos les			
	30 avril 2024		30 avril 2023	
	Nombre d'actions	Montant ⁽¹⁾	Nombre d'actions	Montant ⁽¹⁾
Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) ⁽²⁾				
Série 13				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$

(1) Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

(2) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

Privilège de conversion des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13

Le 18 avril 2024, la Banque a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention d'exercer son droit de rachat de la totalité ou d'une partie de ses actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 en circulation (les « actions privilégiées, série 13 ») le 15 juin 2024.

Par conséquent, sous réserve de certaines conditions décrites dans le supplément de prospectus du 27 mars 2014 visant l'émission des actions privilégiées, série 13 (le « prospectus »), les porteurs des actions privilégiées, série 13 ont le droit, à leur gré, de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en un nombre égal d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 de la Banque (les « actions privilégiées, série 14 ») le 17 juin 2024. Cette date correspond au premier jour ouvrable suivant la date de conversion du 15 juin 2024, indiquée dans le prospectus, qui tombe un samedi. Les porteurs d'actions privilégiées, série 13 ne sont pas tenus de convertir la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées, série 13 en actions privilégiées, série 14. Les porteurs qui n'exerceront pas leur droit de convertir leurs actions privilégiées, série 13 en actions privilégiées, série 14 à cette date conserveront leurs actions privilégiées, série 13, sauf si elles sont converties automatiquement aux conditions ci-dessous.

Le droit de conversion susmentionné est assujéti aux conditions suivantes : i) si, après le 31 mai 2024, la Banque détermine qu'il resterait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées, série 14 en circulation le 17 juin 2024, aucune action privilégiée, série 13 ne sera convertie en action privilégiée, série 14, et, à l'inverse ii) si, après le 31 mai 2024, la Banque détermine qu'il resterait moins de 1 000 000 d'actions privilégiées, série 13 en circulation le 17 juin 2024, toutes les actions privilégiées, série 13 restantes seront automatiquement converties en un nombre égal d'actions privilégiées, série 14 le 17 juin 2024.

Le 16 mai 2024, la Banque a annoncé que le taux de dividende applicable aux actions privilégiées, série 13 pour la période de cinq ans commençant le 15 juin 2024 et se terminant le 15 juin 2029 sera de 6,196 % par année, ce qui correspond au rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada au 16 mai 2024, majoré de 2,55 %, tel que déterminé en accord avec les modalités des actions privilégiées, série 13. En ce qui concerne les actions privilégiées, série 14 qui pourront être émises, les porteurs de ces actions auront le droit de recevoir des dividendes à taux variable en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement lorsque le conseil d'administration de la Banque en déclarera. Le taux de dividende correspondra au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,55 %, tel que déterminé en accord avec les modalités des actions privilégiées, série 14.

Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)

Émis et en circulation

	Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	30 avril 2023
	Montant	Montant
Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV) ⁽¹⁾		
Série 1		
En circulation au début de la période	123 487 \$	122 332 \$
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net ⁽²⁾	—	1 184
En circulation à la fin de la période	123 487 \$	123 516 \$

(1) À des fins comptables, les BRCRL de série 1 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif. La composante passif des BRCRL de série 1 a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu est présenté à titre de capitaux propres dans le bilan consolidé de la Banque.

(2) Lorsque la Banque vend (achète) ses propres instruments de capitaux propres dans le cadre de ses activités de négociation, ces instruments sont classés en tant qu'instruments autodétenus, et leur coût est comptabilisé en augmentation (diminution) des capitaux propres.

Actions ordinaires

Émises et en circulation

Pour les six mois clos les

	30 avril 2024		30 avril 2023	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
En circulation au début de la période	43 646 538	1 177 827 \$	43 334 388	1 167 549 \$
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	179 688	4 647	144 677	4 747
Frais d'émission nets	s. o.	[27]	s. o.	[27]
En circulation à la fin de la période	43 826 226	1 182 447 \$	43 479 065	1 172 269 \$

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque a déterminé qu'à compter du 30 mai 2024, les dividendes déclarés qui seraient réinvestis le seraient en actions ordinaires émises par la trésorerie de l'entreprise, à un escompte de 2 %.

Dividendes et autres

Le 23 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers sur les actions privilégiées de série 13 qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 juin 2024. Le 30 mai 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} août 2024 aux actionnaires inscrits le 2 juillet 2024.

Gestion des fonds propres

Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Voir la note 15 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 pour en savoir plus sur la gestion des fonds propres et les fonds propres réglementaires.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III qui est toujours égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de levier tout au long des six mois clos le 30 avril 2024. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	Au 30 avril 2024	Au 31 octobre 2023
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 239 368 \$	2 230 756 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 484 926 \$	2 476 314 \$
Total des fonds propres	2 969 272 \$	2 970 404 \$
Total des actifs pondérés en fonction du risque ⁽¹⁾	21 620 969 \$	22 575 105 \$
Ratio des fonds propres réglementaires		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,4 %	9,9 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	11,5 %	11,0 %
Ratio total des fonds propres	13,7 %	13,2 %

(1) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

10. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des six mois clos le 30 avril 2024, la Banque a attribué 434 710 options d'achat d'actions aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 25,86 \$ (428 459 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 32,99 \$ au cours des six mois clos le 30 avril 2023). Au cours des six mois clos le 30 avril 2024, la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées était de 4,34 \$ par option (5,55 \$ par option au cours des six mois clos le 30 avril 2023).

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses présentées ci-après.

	Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	30 avril 2023
Taux d'intérêt sans risque	3,18 %	2,93 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue ⁽¹⁾	22,5 %	23,0 %
Rendement de l'action prévu	5,70 %	5,70 %

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

Pour les six mois clos le 30 avril 2024, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération liée à l'attribution d'options d'achat d'actions de 0,6 million \$ (1,0 million \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023).

11. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Régimes de retraite à cotisations définies	2 690 \$	2 745 \$	2 969 \$	5 435 \$	5 545 \$
Régimes de retraite à prestations définies	1 030	1 025	1 030	2 055	2 094
Autres régimes	196	201	189	397	386
	3 916 \$	3 971 \$	4 188 \$	7 887 \$	8 025 \$

12. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action se présente comme suit ⁽¹⁾ :

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Résultat par action – de base					
Résultat net	(117 547) \$	37 283 \$	49 291 \$	(80 264) \$	101 201 \$
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur billets avec remboursement de capital à recours limité	1 288	4 601	1 288	5 889	5 889
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(118 835) \$	32 682 \$	48 003 \$	(86 153) \$	95 312 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 765	43 676	43 431	43 720	43 394
Résultat par action – de base ⁽²⁾	(2,72) \$	0,75 \$	1,11 \$	(1,97) \$	2,20 \$
Résultat par action – dilué					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(118 835) \$	32 682 \$	48 003 \$	(86 153) \$	95 312 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 765	43 676	43 431	43 720	43 394
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	17	4	1	10	1
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 782	43 680	43 432	43 730	43 395
Résultat par action – dilué ⁽²⁾	(2,71) \$	0,75 \$	1,11 \$	(1,97) \$	2,20 \$

(1) Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés.

(2) La somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond au cours du marché établi par une source indépendante pour le même instrument sur un marché actif lorsque celui-ci est disponible. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3). Des renseignements supplémentaires sur la hiérarchie de la juste valeur et les méthodes d'évaluation utilisées par la Banque pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 21 des états financiers consolidés annuels 2023. Aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de la période.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur, sauf des valeurs mobilières de 41,7 millions \$ qui sont classées au niveau 1 au 30 avril 2024 (50,3 millions \$ au 31 octobre 2023). Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3 ne sont pas significatifs. Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie n'a été réalisé au cours de la période.

14. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le revenu lié aux instruments financiers comme présenté à l'état du résultat consolidé se présente comme suit.

Revenu net d'intérêt

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Revenu d'intérêt et de dividendes					
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif					
Instruments financiers évalués au coût amorti	574 074 \$	586 921 \$	549 847 \$	1 160 995 \$	1 079 941 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	—	—	263	—	389
Revenu d'intérêt et de dividendes sur les instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾	1 165	10 382	5 503	11 547	14 915
	575 239	597 303	555 613	1 172 542	1 095 245
Frais d'intérêt					
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif					
Instruments financiers évalués au coût amorti	352 540	363 601	315 037	716 141	612 500
Frais d'intérêt sur les instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾	43 088	48 448	56 391	91 536	111 444
	395 628	412 049	371 428	807 677	723 944
Revenu net d'intérêt	179 611 \$	185 254 \$	184 185 \$	364 865 \$	371 301 \$

(1) Incluent le revenu et les frais d'intérêt sur les dérivés, de même que le revenu de dividendes sur les titres détenus à des fins autres que de transaction. Le revenu de dividendes s'élevait à 0,7 million \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2024 (1,7 million \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2024 et 1,5 million \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2023) et 2,4 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2024 (3,9 millions \$ pour les six mois clos le 30 avril 2023).

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

16. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	Pour les trimestres clos les			Pour les six mois clos les	
	30 avril 2024	31 janvier 2024	30 avril 2023	30 avril 2024	30 avril 2023
Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises ⁽¹⁾					
Dépréciation du goodwill (note 7)	83 929 \$	— \$	— \$	83 929 \$	— \$
Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 7)	66 193	—	—	66 193	—
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 7)	5 811	—	—	5 811	—
	155 933	—	—	155 933	—
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽²⁾					
Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 7)	23 291 \$	— \$	— \$	23 291 \$	— \$
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 7)	13 838	—	—	13 838	—
Indemnités de départ	2 924	6 655	—	9 579	—
Honoraires professionnels et autres	779	(579)	—	200	—
	40 832	6 076	—	46 908	—
	196 765 \$	6 076 \$	— \$	202 841 \$	— \$

(1) Les charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises se rapportent à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises dans le cadre du test de dépréciation du goodwill effectué au 30 avril 2024.

(2) Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation sont attribuables à la décision de la Banque de suspendre le projet lié à l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit et de réduire l'espace loué pour les bureaux corporatifs à Toronto, ainsi qu'à la simplification de la structure organisationnelle de la Banque et la réduction des effectifs.

17. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs opérationnels

La Banque évalue ses secteurs opérationnels d'après la manière dont le principal décideur opérationnel gère les différents services et produits offerts aux clients. Avant le 1^{er} novembre 2023, la Banque comptait trois secteurs opérationnels : Services bancaires aux particuliers, Services aux entreprises et Marchés des capitaux. À la suite des nominations récentes et des changements de la façon dont le principal décideur opérationnel prend des décisions concernant l'affectation de ressources aux secteurs et évalue leur performance, les secteurs opérationnels ont été réorganisés comme suit à compter du 1^{er} novembre 2023.

- Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, qui regroupe les anciens secteurs Services bancaires aux particuliers et Services aux entreprises, offre une vaste gamme de services financiers et de solutions axées sur le conseil aux particuliers et aux entreprises partout au Canada et aux États-Unis.
- Le secteur Marchés des capitaux propose un éventail de services, notamment en matière de recherche, d'analyse de marché et de services-conseils, de souscription de titres d'emprunt et de participation et de services administratifs.

Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

Secteurs à présenter

La Banque a déterminé, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, qu'elle a un secteur à présenter. La Banque regroupe des secteurs opérationnels qui possèdent des caractéristiques économiques semblables et qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Pour ce qui est du secteur opérationnel Marchés des capitaux, qui n'a pas les mêmes caractéristiques économiques, la Banque applique des seuils quantitatifs et tient compte de considérations particulières en matière de regroupement.

18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Charges de restructuration

Conformément aux priorités de la Banque de devenir une organisation plus simple et davantage axée sur les clients, cette dernière a poursuivi la simplification de sa structure organisationnelle. De ce fait, la Banque a comptabilisé des indemnités de départ de 2,9 millions \$ au deuxième trimestre 2024 et prévoit comptabiliser des charges supplémentaires d'environ 7 millions \$ au troisième trimestre 2024.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

Toronto

199 Bay Street
Bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

www.banquelaurentienne.ca

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8
service@computershare.com
Tél. : 514-982-7888

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs de la Banque en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse service@computershare.com ou au numéro 1 800 564-6253. Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Chef de résolution des plaintes

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5
CRP@banquelaurentienne.ca
ou CRP@b2bbanque.com
Tél. : 514-284-7192
ou 1-800-479-1244
Télééc. : 1-800-473-4790

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à secretariat.corporatif@blcgf.ca.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à media@blcgf.ca ou en téléphonant au 438 889-3220.

Régie d'entreprise

Des renseignements sur nos pratiques en matière de régie d'entreprise, y compris les politiques de gouvernance et les mandats du conseil d'administration et des comités, figurent dans le site Web de la Banque. https://www.laurentianbank.ca/fr/propres_blc/ma_banque/regie_entreprise.html

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements en avisant par écrit l'agent des transferts.

Médias sociaux



INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la Bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable :	
		de janvier	1 ^{er} février
		d'avril	1 ^{er} mai
		de juillet	1 ^{er} août
		d'octobre	1 ^{er} novembre
Actions privilégiées Série 13	51925D 82 5 / LB.PR.H	**	15 mars
		**	15 juin
		**	15 septembre
		**	15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.